

JACCAR HOLDINGS

Société par actions simplifiée

Montée de l'Université

Rue Joseph Biaggi

CS 70329

13331 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Talenz Arès Lyon
26, rue Berjon
69009 Lyon

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

JACCAR HOLDINDS

Société par actions simplifiée

Montée de l'Université

Rue Joseph Biaggi

CS 70329

13331 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés de la société JACCAR HOLDINDS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JACCAR HOLDINGS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4 « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés qui présente le contexte à l'appui duquel les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon et Paris-La Défense, le 19 novembre 2021

Les commissaires aux comptes

Talenz Arès Lyon

Deloitte & Associés

A blue ink signature of Jean-Marc Rousseau, featuring a large, stylized initial 'J' and 'R' followed by a horizontal line.A blue ink signature of Laurent Odobez, consisting of a few fluid, connected strokes.

Jean-Marc ROUSSEAU

Laurent ODOBEZ



JACCAR HOLDINGS

S.A.S.

Montée de l'Université, rue Joseph Biaggi

13 003 MARSEILLE FRANCE

R.C.S. Marseille 825 393 531

GROUPE JACCAR HOLDINGS

Comptes consolidés

au

31 Décembre 2020

IFRS

COMPTES CONSOLIDES

- Compte de Résultat Consolidé

- Bilan Consolidé

- Tableau des Flux de Trésorerie

- Variation des Capitaux Propres

- Notes aux états financiers consolidés

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

Président **EUROBRIDGES SAS, représentée par Philippe Soulié**

Siège social **Montée de l'Université, rue Joseph Biaggi
13 003 MARSEILLE - FRANCE**

Auditeurs **Deloitte & Associates**
Laurent Odobez
6 place de la Pyramide
92 908 Paris-La Défense

TALENZ ARES Lyon
Jean-Marc Rousseau
68, cours Albert Thomas
69 008 Lyon

INDEX

Informations Générales

| | |
|--------|---------------------------------|
| Note 1 | Principales méthodes comptables |
| Note 2 | Périmètre de Consolidation |

Notes relatives au compte de Résultat

| | |
|---------|--|
| Note 3 | Montant Net du Chiffre d'affaires |
| Note 4 | Achat & consommations de Biens, marchandises & matières premières et Autres charges externes et d'exploitation |
| Note 5 | Produits nets de participation |
| Note 6 | Intérêts et charges assimilées liés à l'endettement financier |
| Note 7 | Autres produits financiers et charges financières |
| Note 8 | Quote-part dans le résultat des Entreprises associées |
| Note 9 | Imposition |
| Note 10 | Résultat par actions |

Notes relatives au Bilan consolidé

| | |
|---------|--|
| Note 11 | Ecarts d'acquisition (Goodwill) |
| Note 12 | Immobilisations incorporelles |
| Note 13 | Immobilisations corporelles |
| Note 14 | Actifs Financiers non courants |
| Note 15 | Stocks |
| Note 16 | Créances clients & autres créances (à moins d'un an) |
| Note 17 | Valeurs mobilières, Avoirs en Banques |
| Note 18 | Charges constatées d'avance |
| Note 19 | Capital social |
| Note 20 | Provisions |
| Note 21 | Dettes envers des Ets de Crédit & autres emprunts |
| Note 22 | résultat des Activités destinées à être cédées |
| Note 23 | Dettes Fournisseurs & comptes rattachés |
| Note 24 | Dettes fiscales & sociales |
| Note 25 | Objectifs & politique de gestion de risques |

Autre informations

| | |
|---------|--|
| Note 26 | Engagements hors bilans |
| Note 27 | Rémunération des dirigeants |
| Note 28 | Effectifs (fin de période) |
| Note 29 | Honoraires du principal auditeur |
| Note 30 | Opérations entre parties liées |
| Note 31 | Evènements post clôture |
| Note 32 | Autorisation d'émission du rapport financier |

COMPTES CONSOLIDES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 Décembre 2020

(en milliers d'euros)

| | Notes | 2020 | 2019 |
|---|--------|------------------|------------------|
| Montant net du chiffre d'affaires | 3 | 250 511 | 276 995 |
| Autres produits d'exploitation | 3 | 9 795 | 20 862 |
| Produits nets de participations | 5 | 8 | 47 |
| Produits opérationnels | | 260 315 | 297 904 |
| Achats et consommation de biens, marchandises et matières premières | 4 | (44 688) | (58 679) |
| Charges externes | 4 | (79 649) | (81 424) |
| Frais de personnel | 4 | (55 235) | (50 405) |
| Dotations/Reprises aux amortissements et aux provisions | 12, 13 | (47 358) | (97 537) |
| Autres charges d'exploitation | 4 | (11 201) | (26 267) |
| Charges opérationnelles | | (238 171) | (314 312) |
| Résultat opérationnel | | 22 144 | (16 408) |
| Intérêts et charges assimilées liés à l'endettement financier | 6 | (92 215) | (78 109) |
| Autres intérêts et produits assimilés | 7 | 50 236 | 7 616 |
| Autres intérêts et charges financiers | 7 | (5 868) | (27 674) |
| Résultat financier | | (47 847) | (98 167) |
| Résultat des sociétés intégrées avant impôt | | (25 703) | (114 575) |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées | 8 | 415 | 3 378 |
| Résultat consolidé avant impôt | | (25 288) | (111 197) |
| Impôts sur le résultat | 9 | (2 217) | (130) |
| Résultat des activités destinées à être cédées, net d'impôts | 22 | 468 | (188 529) |
| Résultat net consolidé | | (27 037) | (299 855) |
| Dont part du groupe | | (23 245) | (184 691) |
| Dont part des minoritaires | | (3 792) | (115 164) |
| Résultat net par action (en euros) | 10 | (1,34) | (10,65) |
| Résultat dilué net par action (en euros) | | (1,34) | (10,65) |

BILAN CONSOLIDE - ACTIF

Au 31 Décembre 2020

(en milliers d'euros)

| ACTIF | Notes | 31 déc 2020 | 31 déc 2019 |
|---|-------|----------------|----------------|
| ACTIFS NON COURANTS | | 846 591 | 874 582 |
| Actifs immobilisés non courants | | 801 538 | 824 440 |
| Ecarts d'acquisitions | 11 | - | - |
| Immobilisations incorporelles | 12 | 1 074 | 2 125 |
| Immobilisations corporelles | 13 | 214 621 | 774 041 |
| Droits d'Utilisation | 13 | 585 842 | 48 275 |
| Actifs financiers non courants | | 44 380 | 49 276 |
| Parts dans les entreprises associées | 14.1 | 18 219 | 27 366 |
| Titres ayant le caractère d'immobilisations financières | 14.2 | 2 476 | 3 999 |
| <i>dont titres de l'activité de portefeuille (TIAP)</i> | | 749 | 1 434 |
| <i>dont participations non consolidées</i> | | 1 727 | 2 565 |
| Prêts et créances immobilisés | 14.3 | 23 685 | 17 910 |
| Autres actifs non courants | | 672 | 866 |
| Impôts différés - actifs | 9 | 672 | 866 |
| ACTIFS COURANTS | | 93 661 | 100 289 |
| Stocks | 15 | 27 586 | 21 874 |
| Créances résultant de ventes et prestations de services | 16 | 27 583 | 38 913 |
| <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i> | | 27 583 | 38 913 |
| Autres créances | 16 | 12 907 | 9 951 |
| <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i> | | 12 907 | 9 951 |
| Valeurs mobilières | 17 | 1 311 | 1 278 |
| Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse | 17 | 24 260 | 28 273 |
| Compte de régularisation | 18 | 5 739 | 9 259 |
| Actifs destinés à être cédés | 22 | - | 289 |
| TOTAL ACTIF | | 945 989 | 984 417 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

Au 31 Décembre 2020

(en milliers d'euros)

| PASSIF | Notes | 31-déc-20 | 31 déc-2019 |
|---|--------------|------------------|--------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital souscrit | 19 | 173 454 | 173 454 |
| Primes d'émissions et primes assimilées | | 39 555 | 39 555 |
| Réserves | | (937 133) | (767 084) |
| Résultat de l'exercice (part du groupe) | | (23 245) | (184 691) |
| Total capitaux propres (part du groupe) | | (747 368) | (738 766) |
| Intérêts minoritaires | | (6 671) | 16 030 |
| Total des capitaux propres | | (754 040) | (722 736) |
| PROVISIONS | 20 | 1 999 | 4 613 |
| <i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i> | | 1 376 | 1 814 |
| <i>Autres provisions</i> | | 623 | 2 799 |
| DETTES NON SUBORDONNEES | | | |
| Emprunts obligataires | 21.1 | 1 011 102 | 1 003 389 |
| <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i> | | 981 194 | 17 121 |
| <i>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i> | | 29 908 | 986 268 |
| Dettes envers des établissements de crédit | 21.1 | 115 809 | 511 429 |
| <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i> | | 59 847 | 49 380 |
| <i>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i> | | 55 962 | 462 069 |
| Dettes Locatives | 21.1 | 439 584 | 36 807 |
| <i>dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i> | | 33 877 | 6 387 |
| <i>dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i> | | 405 707 | 30 420 |
| Dettes sur achats et prestations de services | 22 | 32 693 | 38 759 |
| Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale | 23 | 10 639 | 11 856 |
| <i>dont dettes fiscales</i> | | 973 | 1 477 |
| <i>dont dettes au titre de la sécurité sociale</i> | | 9 667 | 10 379 |
| Autres dettes | 21.2 | 62 890 | 73 564 |
| Passifs d'impôts différé | 9 | 17 548 | 14 862 |
| Total des dettes | | 1 692 263 | 1 695 279 |
| Compte de régularisation | | 9 703 | 11 873 |
| Passifs associés à des Actifs destinés à la vente | 22 | (1 937) | - |
| TOTAL PASSIF | | 945 989 | 984 417 |

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Au 31 Décembre 2020

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)

| | 2020 | 2019 |
|--|-----------------|------------------|
| RESULTAT NET CONSOLIDE | (27 037) | (299 855) |
| Dont Flux provenant des activités abandonnées | 468 | (180 903) |
| Dont Résultat net consolidé des opérations courantes | (27 505) | (118 952) |
| Résultat des sociétés mises en équivalence | (415) | (3 378) |
| Charge/produit d'impôt | 2 217 | 130 |
| Dotation nette aux amortissements et provision | 48 398 | 66 686 |
| Gains et pertes liés aux variations de juste valeur | 2 636 | (19) |
| Plus et moins value de cession | | 1 905 |
| Impôts versés | (799) | 376 |
| Autres | (38 866) | (162) |
| Besoin en fonds de roulement | (9 935) | 10 929 |
| Produits de dividendes | (8) | (47) |
| Coût de l'endettement financier net | 90 714 | 54 937 |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES (A) | 66 905 | (168 499) |
| Acquisition de sociétés consolidées, trésorerie acquise déduite | - | - |
| Incidence des autres variations de périmètre | (457) | 7 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (92 060) | (176 669) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 66 | 192 865 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières | (963) | - |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières | 53 | 1 |
| Dividendes reçus | 1 295 | 990 |
| Variation des prêts et avances consentis | 21 360 | (17 716) |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B) | (70 706) | (523) |
| Changement de méthode comptable | | |
| Changement de capital dans les sociétés intégrées globalement | | |
| Emission d'emprunts | 109 858 | 412 811 |
| Remboursement d'emprunt | (70 178) | (381 853) |
| Dividendes payés aux actionnaires du groupe | | |
| Dividendes payés aux minoritaires | (711) | (416) |
| Intérêts financiers nets versés | (33 559) | (35 937) |
| Autres flux liés aux opérations de financement | | (11 156) |
| FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C) | 5 410 | (16 551) |
| Incidence de la variation des taux de change (D) | (5 187) | 15 445 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (A) + (B) + (C) + (D) | (3 578) | (170 128) |
| Trésorerie d'ouverture | 25 883 | 196 011 |
| Bank Overdraft | - | - |
| TRESORERIE A LA FIN DE L'EXERCICE | 22 305 | 25 883 |

(*) Les valeurs mobilières qu'utilise Jaccar Holdings sont des placements à court terme de ses excédents de trésorerie, facilement convertibles en montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur (SICAV monétaire, dépôt à terme, certificat de trésorerie).

TABLEAU CONSOLIDE DES VARIATIONS DE CAPITAUX

PROPRES

Au 31 Décembre 2020

| | Capital | Primes liées au capital | Réserves | Résultat de l'exercice | Réserves de conversion groupe | Réserves Juste Valeur | Capitaux propres Part du groupe | Minoritaires | Total Consolidé |
|--|---------|-------------------------|------------|------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------------|--------------|-----------------|
| Situation à l'ouverture de l'exercice 2019.12 | 173 454 | 39 555 | -553 535 | -354 820 | 86 222 | -1 922 | -611 046 | 233 893 | -377 153 |
| Affectation du résultat de l'exercice N-1 | | | -354 820 | 354 820 | | | - | - | - |
| Dividendes versés | | 0 | -73 | | | | -73 | - | -73 |
| Augmentation de capital | | | - | | | | - | - | - |
| Variation de périmètre | | | | | 7 575 | | 7 575 | -105 077 | -97 502 |
| Changement de méthodes comptables | | | | | | | - | | - |
| Ecart de conversion | | | -268 | | 1 712 | | 1 444 | 2 534 | 3 978 |
| Résultat de l'exercice | | | | -184 691 | | | -184 691 | -115 164 | -299 855 |
| Autres mouvements | | | | | 48 025 | | 48 025 | -157 | 47 868 |
| Situation à l'ouverture de l'exercice 2020.12 | 173 454 | 39 555 | -908 696 | -184 691 | 143 534 | -1 922 | -738 766 | 16 029 | -722 737 |
| Affectation du résultat de l'exercice N-1 | | | -184 691 | 184 691 | | | - | - | - |
| Dividendes versés | | | -68 | | | | -68 | - | -68 |
| Augmentation de capital | | | - | | | | 0 | - | 0 |
| Variation de périmètre | | | | | | | 0 | - | 0 |
| Changement de méthodes comptables | | | -80 | | | | -80 | - | -80 |
| Ecart de conversion | | | | | -19 544 | | -19 544 | -18 908 | -38 452 |
| Résultat de l'exercice | | | | -23 245 | | | -23 245 | -3 792 | -27 037 |
| Autres mouvements | | | 17 259 | | | | 17 259 | - | 17 259 |
| Situation à la clôture de l'exercice 2020.12 | 173 454 | 39 555 | -1 076 276 | -23 245 | 123 990 | -1 922 | -764 444 | -6 671 | -771 116 |

PRESENTATION DES NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE JACCAR HOLDINGS

NOTE 1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Informations Générales

A. Présentation de JACCAR HOLDINGS

La société JACCAR Holdings, société par actions simplifiée au capital social de 173 454 170 euros, dont le siège social est situé Montée de l'Université, 13 003 Marseille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 825 393 531. Le Groupe exerce, sur le plan mondial, ses activités principales dans le secteur de l'industrie maritime et notamment des activités de transport et de service maritimes et de pêche, de détention, d'exploitation et de financement de navires et de construction navale.

La société JACCAR Holdings, société mère du Groupe, est détenue à hauteur de 97.3% par CANA TERA, société immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 880 045 162.

Monsieur Philippe Soulié est le représentant du Président de JACCAR Holdings, la SAS EUROBRIDGES, nommé le 11 août 2021, suite à la démission de Monsieur Jacques d'Armand de Chateaufieux.

B. Filiales

Les sociétés dans lesquelles le groupe, directement ou indirectement, contrôle plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer le contrôle sur les opérations, sont consolidées par intégration globale.

Sont ainsi incluses dans le périmètre de consolidation toutes les sociétés dont JACCAR Holdings détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote au 31 décembre 2020.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse.

La méthode du coût d'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'achat des sociétés par le groupe.

La liste des sociétés entrant et sortant dans le périmètre de consolidation se trouve au sein de la note 2.2.

C. Participations dans les coentreprises et entreprises associées

Les entreprises associées sont les entreprises dans lesquelles le groupe exerce une influence notable ; les partenariats qui donnent uniquement un contrôle sur l'actif net de la société sont qualifiés de coentreprises.

Les participations du groupe dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les titres mis en équivalence sont inscrits à l'actif du bilan pour la quote-part des capitaux propres qu'ils représentent. Le goodwill afférent est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Un passif est comptabilisé au titre des sociétés présentant un actif net négatif et pour lesquelles il existe une obligation juridique ou implicite pour le groupe.

S'agissant de sociétés directement et pleinement intégrées à l'activité du groupe, le résultat net des sociétés mises en équivalence est présenté sur une ligne distincte du résultat opérationnel.

1.2. Règles et méthodes comptables

A) Bases de Préparation des Etats Financiers consolidés

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de JACCAR HOLDINGS, de ses filiales et sociétés contrôlées par le groupe au 31 décembre de chaque année. Les états financiers des filiales et sociétés contrôlées par le groupe sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les comptes consolidés de JACCAR HOLDINGS au 31 décembre 2020 sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'union européenne à la date de clôture.

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les intérêts ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le groupe. Ils sont présents dans le

compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément du résultat et des capitaux propres attribuables au groupe.

Tous les soldes et transactions intragroupe ainsi que les produits, les charges et les résultats qui sont compris dans la valeur comptable d'actifs, provenant de transactions internes sont éliminés en totalité.

B) Changement des méthodes comptables

Néant.

C) Evolution des normes, amendements et interprétations

Autres normes et interprétations applicables de façon obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020, sont sans impacts significatifs sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2020. Elles concernent principalement :

- Amendements à IFRS 3 « Nouvelle définition d'une activité »
- Modification temporaire d'IFRS 16 – compensation des loyers liés à la COVID-19.
- Modification d'IAS 1 et d'IAS 8 – Définition de la matérialité dans les états financiers ;
- Modifications des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR)- Phase 1 ;
- Décision de l'IFRIC relative à la norme IFRS 16 – Contrats de location sur la durée de location et la durée d'utilité des améliorations locatives.

Application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020

Le groupe n'a par ailleurs pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2020, notamment :

- Amendements d'IFRS 3 « Mise à jour des références au cadre conceptuel »
- IFRS 17 – Contrats d'assurance
- Amendements des normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réforme des taux d'intérêts de référence (IBOR) – Phase 2
- Amendements à IAS 1 « Classement des dettes en courant/ non courant

- Amendements à IAS 16 – « Comptabilisation des produits générés avant la mise en service »
- Amendements à IAS 37 « Coûts à prendre en compte pour comptabiliser une provision pour contrat déficitaire »

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements et interprétations est en cours.

D) Reconnaissance du Chiffre d'Affaire

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il est probable que les avantages économiques futures iront au groupe et que les produits le composant peuvent être évalués de façon fiable.

Le chiffre d'affaire est évalué à sa juste valeur de la contrepartie reçue, à l'exclusion des rabais, remises et autres taxes sur les ventes et droits de douanes.

Le chiffre d'affaires du Groupe se décompose comme suit en fonction des diverses activités :

1) Chiffre d'Affaires sur contrats d'Affrètement au Voyage

Le chiffre d'affaires provenant des affrètements au voyage (ainsi que les coûts afférant) sont reconnus au prorata temporis sur la durée totale du Voyage.

Le Groupe utilise comme critère la durée du voyage entre le début du chargement et la fin du déchargement pour déterminer le pourcentage à appliquer à la clôture de l'exercice pour tous les Voyages au Spot ou pour les Voyages sous COAs.

L'utilisation de cette méthode permet une reconnaissance exacte du chiffre d'affaires depuis le chargement du Navire jusqu'au chargement du prochain voyage du même navire. Pour les navires sans contrats à la fin de la période, aucun chiffre d'affaires n'est reconnu, a contrario, les dépenses occasionnées durant ces ballasts sont comptabilisées en charges.

2) Chiffre d'Affaires sur contrats d'Affrètement à temps

Le chiffre d'affaires des activités d'affrètement à temps est reconnu en fonction de la durée impartie durant la période et selon les termes et conditions du contrat (charter agreement). Le chiffre d'affaires encaissé au-delà de la période de l'exercice est comptabilisé en produits constatés d'avance, sous réserve que les conditions nécessaires à sa reconnaissance aient été remplies.

3) Chiffre d'Affaires de l'activité de Pêche

Le chiffre d'affaires de l'activité de la Pêche comprend la vente des produits pêchés et transformés ainsi que les prestations de stockage pour le compte de tiers.

4) Revenus des Intérêts

Les produits des intérêts financiers sont reconnus en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

E) Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe et des filiales au 31 décembre 2020.

Le contrôle est acquis lorsque le groupe détient la majorité des droits de vote, a le pouvoir de décision, ou en contrepartie de son contrôle attend des retombées significatives de son implication dans cet investissement et a le pouvoir d'affecter tout ou partie à travers son droit d'exercice de contrôle dans la filiale des résultats de l'entité.

Usuellement, il existe une forte probabilité que la détention de la majorité des droits entraîne le contrôle. Pour appuyer cette présomption et, quand le groupe détient moins de la majorité des droits de votes ou droits similaires de sa participation, le groupe tient compte de tous les faits et circonstances pertinents pour évaluer s'il détient le pouvoir sur l'entreprise détenue, en considérant également :

- Les accords contractuels avec les autres détenteurs de droits de vote
- Les droits découlant d'autres arrangements contractuels
- Les droits de vote et potentiels droits de vote du groupe

Le groupe réévalue s'il a ou non le contrôle de l'entreprise détenue, si les faits et circonstances indiquent un changement d'un ou des trois facteurs de contrôle. La consolidation de l'entité détenue commence dès la prise de contrôle par le groupe et cesse lorsque le groupe perd le contrôle de la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges de la filiale détenue ou cédée durant l'année sont inclus dans les états financiers du groupe depuis la prise de contrôle de l'entité jusqu'à la fin du contrôle exercé.

Le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global sont attribués aux actionnaires de la société mère et aux actionnaires minoritaires, même si le solde des intérêts minoritaires est déficitaire. Quand cela est nécessaire, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes aux principes comptables retenus par le groupe. Toutes les créances, dettes, capitaux, charges et produits et les flux de trésorerie intra-groupe sont éliminés en consolidation.

En cas de perte de contrôle sur l'entité détenue, le groupe dé-comptabilise les actifs concernés (inclus le goodwill), les dettes, les intérêts minoritaires et autres éléments des capitaux propres, alors que la perte ou bénéfice de l'entité déconsolidée est conservée et comptabilisé à sa juste valeur.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Cela conduit à reconnaître en juste valeur les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise.

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur. Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du groupe susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les tests de perte de valeur sont réalisés dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Le goodwill négatif représente l'excédent de la quote-part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport au coût, à la date d'acquisition. Il est comptabilisé directement en résultat au cours de la période d'acquisition.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers implique le recours à des estimations, hypothèses et appréciations qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Ces hypothèses s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes pouvant se révéler différentes de la réalité.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations sont :

- Le goodwill

- Méthodes d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles
- La juste valeur du portefeuille de participations
- Impôts différés
- Obligation de provision pour retraites
- Instruments financiers.

F) Navires

(a) Evaluations

Les navires sont valorisés à leur date d'entrée dans le patrimoine du groupe à leur coût de revient, c'est à dire le coût engagé pour mettre en service l'actif, en vue de l'utilisation prévue.

La base amortissable est égale à sa valeur d'entrée dans les comptes, diminuée de sa valeur résiduelle.

Le coût de revient d'un navire est constitué :

- Du prix payé au chantier
- Des frais d'acheminement du navire jusqu'à son site d'exploitation
- Des coûts d'emprunts intercalaires
- Des honoraires de professionnels
- Des commissions

La flotte du groupe est essentiellement constituée par :

- Les navires et équipements de pêche de Sapmer, flotte composée de quatre palangriers congélateurs, un chalutier caseyeur congélateur et neuf thoniers senneurs surgélateurs (-40°C à bord).
- Les navires de gaz pour l'exploitation commerciale d'Evergas et Greenship Gas, flotte composée de deux navires VLEC de 85cbm et huit navires LNG de 27,5cbm et six navires LPG de 5,0 cbm.

Les navires achetés ne sont traités comme un "regroupement d'entreprises" uniquement lorsque ces acquisitions impliquent des activités spécifiques ; dans le cas contraire, l'acquisition sera traitée comme un achat d'actif et comptabilisé au coût d'achat. Lorsqu'un élément incorporel ou un passif associé à l'acquisition d'un navire est identifié, ils sont comptabilisés à leur juste valeur. La juste valeur peut être évaluée selon un indice de marché et les sources de revenus des « chartes ».

(b) Amortissements

L'amortissement est calculé sur la base de la valeur d'entrée du composant, sous déduction de sa valeur résiduelle. Chaque composant est ensuite amorti linéairement sur sa durée d'utilité.

La durée d'utilité des navires est de 20 à 30 ans.

Les navires en cours de construction ne sont pas amortis et comptabilisés en immobilisations en cours, ces derniers n'étant pas en service.

Les valeurs résiduelles sont revues, ajustées si nécessaires, à la clôture de chaque période d'établissement des comptes financiers. Les éventuels ajustements sur les valeurs résiduelles sont considérés à compter de l'exercice suivant la clôture. L'impact de changement sur la valeur résiduelle se fait en base prospective.

Au sein du groupe, les immobilisations peuvent comporter plusieurs composants à durée de vie ou rythme d'amortissements distinct.

Dans ce cas, les éléments principaux de l'immobilisation sont identifiés et comptabilisés séparément selon une approche par composants.

En fonction de leur type et activités, chaque navire est constitué de deux (voir 6) composants :

- un composant structure
- un composant révision représentant le coût d'un arrêt technique.

Le composant structure étant l'élément le plus important du navire (80 à 90% de la valeur totale du navire).

Le dry-dock est amorti linéairement et sa durée d'utilité est fonction du programme pluriannuel de révision de chaque navire, en moyenne tous les 2.5 à 5 ans.

Lors d'un nouvel arrêt technique, la valeur résiduelle du dernier dry-dock est comptabilisé en charges immédiatement, et la valeur du nouveau dry-dock est enregistré en immobilisation.

(c)- Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux navires, inclus le dry-dock, qui ont été recensées sont ajoutées à la valeur nette comptable de l'actif lorsqu'il apparaît que des avantages futurs additionnels s'ensuivent, outre les standards initialement prévus et la réalisation des actifs existants, et que le prix de revient peut-être fixé de manière fiable. Les autres dépenses ultérieures sont enregistrées en charges durant l'exercice au cours duquel ces dépenses auront été effectuées.

(d)- Cessions

En cas de cession de navires, l'écart constaté entre le produit de cession et la valeur nette comptable est comptabilisé en perte ou profit selon.

G) Participations

Les investissements dans les filiales sont évalués à leur coût d'acquisition moins les dépréciations accumulées au bilan des comptes consolidés à la clôture de l'exercice.

En cas de cession de participation financière, la différence entre le prix de cession et la valeur nette comptable de ces investissements est comptabilisée en résultat financier.

En cas de cession de participation d'une filiale, l'écart constaté entre le produit de cession et la valeur nette comptable de la participation sera porté au résultat, soit une perte ou un profit.

H) Autres immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur initiale d'acquisition, moins les amortissements cumulés et pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont amorties sur une base linéaire. Le coût de l'amortissement est porté en compte de résultat sur la durée d'utilisation estimée de l'actif.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de concessions, droits, marques et brevets, ainsi que des coûts relatifs à l'émission des obligations convertibles (coûts bancaires, frais d'avocats), logiciels et licences (chez SAPMER pour opérer les navires).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissements des actifs sont revus, et modifiés le cas échéant, à chaque clôture d'exercice.

Conformément à la norme IAS 16, seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable d'avoir un avantage économique pour le groupe sont reconnus en actif immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût tel que défini par IAS 16§16. A la suite de leur comptabilisation, les immobilisations corporelles sont évaluées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, et en accord avec les pratiques comptables. Les différentes durées d'amortissements sont :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Navires : Coque | 8 à 30 ans |
| Navires : arrêts techniques | 2 à 5 ans |
| Constructions, immeubles | 8 à 50 ans |
| Terrains | 5 à 20 ans |
| Installations techniques | 10 à 15 ans |
| Equipements | 10 à 14 ans |
| Matériels de bureau et Informatique | 3 à 5 ans |
| Mobilier | 3 à 5 ans |
| Matériel de transport | 3 à 5 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 1 à 10 ans |

L'amortissement est pratiqué dès la mise en service de l'immobilisation.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement détenus par le groupe sont inscrits dans les comptes consolidés à leur coût historique et amortis en mode linéaire sur une durée de 40 ans.

I) Dépréciation d'actifs non financiers

Goodwill

Le goodwill dégagé dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt acquise par le groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels. Le Goodwill dégagé d'un regroupement d'entreprises est testé au moins une fois par an et dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un cadre de regroupement d'entreprises est, à compter de sa date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ("UGT") du groupe, susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie, inclus le goodwill, excède le montant recouvrable de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur nette du goodwill est négative (i.e.Badwill), cette valeur est reconnue en compte dans les capitaux propres de l'actionnaire, en réserves.

Navires et Participations dans des filiales

La perte de valeur éventuelle d'une unité génératrice de trésorerie est imputée en premier lieu à la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT puis à la réduction de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

Les navires et les participations dans les filiales sont testés dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Pour les besoins du test de valeur, la valeur recouvrable d'un actif (le montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité) se détermine sur une base individuelle à moins que l'actif ne génère pas des flux de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs. Si tel est le cas, la valeur recouvrable est déterminée pour l'UGT à laquelle appartient l'actif.

Si la valeur recouvrable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est estimée être inférieur à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou UGT) doit être réduite à sa valeur recouvrable. La différence constatée entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée et portée au compte de résultat.

Une perte de valeur sur un actif, autre que le goodwill, est repris si et seulement si, une modification des estimations utilisées afin d'établir la valeur recouvrable de l'actif à partir de la date à laquelle la dépréciation a été comptabilisée.

La valeur comptable d'un actif autre qu'un goodwill est alors augmentée au montant révisé recouvrable, mais ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur d'un actif autre qu'un goodwill est comptabilisée au compte de résultat.

Le groupe classe tous ses investissements (exception faite des investissements dans des sociétés associées) dans les catégories suivantes :

- Titres détenus classés en actifs financiers non-courants (Titres en portefeuille et titres non consolidés),
- Prêts et créances.

J) Actifs financiers

Classification

Le groupe classe tous ses investissements financiers soit en prêts ou créances. La classification dépend de la nature et de l'objectif pour lesquels les actifs ont été acquis.

Le groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

Ils sont présentés en actifs courants, excepté ceux présentant une échéance supérieure à 12 mois après la date de l'établissement du bilan qui sont classés comme actifs non courants. La valeur nette comptable des prêts et créances du groupe à la clôture de l'exercice des états financiers est détaillée en Note 11.

a. Sociétés associées

Voir Note 1.1.C. ci-dessus – Consolidation des entreprises associées

b. Investissements d'actifs financiers

Cette catégorie regroupe les actifs financiers dérivés qui sont désignés comme des investissements d'actifs financiers, lesquels ne sont pas classés dans l'une des autres catégories d'actifs financiers. JACCAR Holdings distingue plusieurs types d'investissements d'actifs financiers : portefeuille d'actifs, participations non consolidées et autres investissements.

b1. Portefeuille d'actifs

Le portefeuille comprend des titres de participations qui constituent des placements à relativement long terme, et, pour lesquels un rendement satisfaisant est attendu.

b2. Participations non consolidées

Ce poste reprend les participations détenues par le groupe dans des sociétés dans lesquelles le pourcentage de détention est inférieur à 20% ou immatériel. Ces participations peuvent être détenues pour une période indéfinie.

Les participations non cotées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée en cas d'indication de perte de valeur à long terme.

b3. Autres investissements

Cette catégorie regroupe les investissements d'actifs financiers, non classés dans la rubrique portefeuille d'actifs ni dans la rubrique des participations non consolidées.

Les autres investissements d'actif dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont comptabilisés en charges. Une dépréciation est constatée en cas d'indication de perte de valeur à long terme.

Lorsque les actifs financiers sont cédés, l'ensemble des ajustements constatés en fonds propres sont enregistrés en résultat sous le poste « Revenus de placements ».

Les dividendes perçus de ces valeurs sont comptabilisés dans le compte de résultat sous le poste "Revenus de placements", après décision de l'Assemblée Générale annuelle.

A la clôture de chaque exercice, JACCAR Holdings détermine s'il existe ou non des indications objectives de dépréciations et des incidences financières à long terme pour des actifs financiers. Si tel est le cas, la perte totale, incluant la part comptabilisée auparavant en fonds propres, est enregistrée au compte de résultat sous le poste « autres intérêts et charges financières »

A la clôture de chaque exercice comptable, la juste valeur de ces investissements est calculée sur la base de la valeur nette comptable à la date de la clôture ou sur la base de tout autre information représentative d'une valeur de marché.

Les augmentations et diminutions de la juste valeur sont enregistrées en fonds propres, excepté lorsqu'une perte de valeur significative et à long terme est observée.

Evaluations

Les prêts et créances sont des actifs, incluant les coûts de transaction, comptabilisés initialement à leur juste valeur, et sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Perte de valeur

Le groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié, et, s'il existe des indications objectives de perte de valeur, enregistre une dépréciation au compte de résultat.

S'il existe des indications objectives de perte de valeur sur ces actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale).

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat.

Si l'actif est jugé irrécouvrable, la valeur comptable de l'actif déprécié est réduite directement ou si des dépréciations ont été constatées ultérieurement, celles-ci sont reprises contre la valeur nette comptable de l'actif financier.

Pour apprécier si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié, le groupe vérifie s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Le groupe détermine si des facteurs tels que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières significatives du débiteur, ou défaut et des retards significatifs dans les paiements existent.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un l'exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un évènement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise. Une reprise de dépréciation est enregistrée en résultat pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la date de reprise de la dépréciation.

K) Dettes financières

Les dettes financières du groupe comprennent les emprunts et dettes financières, les dettes envers les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les dettes en faveur des entreprises liées.

Emprunts

Les emprunts et dettes financières sont classés en passifs courants, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture.

Les emprunts et dettes financières sont initialement comptabilisés à leur juste valeur du montant perçu, net des coûts de transaction liés à l'emprunt. Les emprunts et dettes financières sont ensuite évalués au coût amorti. Toute différence entre les fonds reçus (nets des coûts directement attribuables à leur émission) et la valeur de remboursement est constatée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés lors de la mise en place de l'emprunt sont enregistrés comme des frais de transactions de l'emprunt pour autant que tout ou partie de l'emprunt soit tiré. Si tel est le cas, les frais sont reportés jusqu'à ce que le tirage ait eu lieu. Pour autant que rien n'indique qu'il soit probable que tout ou partie de l'emprunt soit tiré, les frais sont comptabilisés en charges constatées d'avance « frais d'émission » et amortis sur la durée d'amortissement de l'emprunt.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs, incluant les dettes envers les parties liées, sont constitués des passifs pour achats des marchandises et services fournis aux entités du groupe avant la fin de l'exercice financier et non encore réglés.

Ces dettes sont classées sous le poste dettes courantes si l'échéance du paiement est inférieure à un an ou moins (ou dans la période normale du cycle d'exploitation si plus long). Dans le cas contraire, ces dettes sont classées sous le poste dettes non-courantes.

Les fournisseurs et autres créanciers sont initialement constatés à leur juste valeur, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Annulation des instruments financiers

Les actifs et dettes financiers dé-comptabilisés, sont enregistrés en perte et profit dans le compte de résultat de l'exercice.

L) Stocks

Stocks – Activité Pêche

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de produits de la pêche sont valorisés au coût moyen de la précédente campagne de pêche. Lorsque la valeur de réalisation nette des stocks est inférieure à leur coût d'entrée, une dépréciation est comptabilisée.

Stocks – Activité Shipping

Les charges et frais relatifs à l'acquisition de navires sont comptabilisés en stocks lorsque les avantages et risques inhérents à la propriété des navires ont été transférés à l'acheteur, usuellement à la livraison des navires.

Les stocks relatifs à l'activité commerciale des navires sont valorisés au coût spécifique de chaque navire.

Ces stocks comprennent les soutes, les huiles et lubrifiants et les pièces détachées pour les besoins opérationnels des navires, de ce fait, ces stocks ne sont pas dépréciés lorsque la valeur de marché nette réalisable devient inférieure au coût d'entrée, si l'ensemble de l'activité opérationnelle est prévu bénéficiaire.

M) Garanties Financières

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan à la rubrique garanties financières, ajustées des coûts de transaction directement liées à l'émission de la garantie. Par la suite, les garanties financières sont comptabilisées en compte de résultat en charges ou produits sur la durée de la garantie. La dette est évaluée sur la base de la plus élevée des meilleures estimations de dépenses requises pour exécuter l'obligation présente à la clôture de l'exercice, et le montant constaté diminué des dépréciations cumulées, la différence étant comptabilisée en perte ou profit.

N) Taxes

Impôt exigible

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible de l'exercice, sous déduction des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés, en appliquant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptées ou quasi adoptés à la date d'établissement du bilan.

Le groupe constate des impôts différés actifs ou passifs sur tous les décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux, des déficits reportables dont l'imputation future est probable, des retraitements et élimination de consolidation, des avoirs fiscaux et crédits d'impôts effectivement utilisés.

L'impôt différé est évalué en fonction du taux d'imposition en vigueur ou le devenant à la date de clôture de l'exercice.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces différences temporaires pourront être imputées.

Les impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires provenant des participations dans des filiales, des Joint-Venture affiliés sont constatés à moins que la date de reprise de l'écart temporaire ne puisse être vérifiée ou que cette reprise n'apparaisse peu probable dans un avenir proche.

Les impôts exigibles et différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en résultat.

L'impôt différé est évalué selon :

- (i) les taux d'impositions applicables lorsque l'actif d'impôts différés sera réalisé ou le passif d'impôts différés éteint, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales approuvées ou quasi approuvées à la date du bilan, et
- (ii) sur la base des conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont le groupe s'attend à la date de clôture, à recouvrer ou solder des valeurs comptables de ces actifs ou de ces passifs.

Les activités du groupe sont taxables dans différents pays et selon des schémas distincts :

France,
Maurice
Singapour
Danemark
Vietnam
Hong Kong, Seychelles et Luxembourg.

- Au Danemark, les activités sont imposées sous le régime normal de l'impôt sur les sociétés, qui implique un taux de 23.5% (2017 : 23.5%), et le « Danish Tonnage Tax Scheme », basé sur le tonnage total des navires en propriété que la société opère. Ce « Danish Tonnage Tax Scheme » a été mis en place en janvier 2007.
- En France, les activités du groupe sont taxables à la fois au régime normal d'imposition selon l'Article 206 du Code Général des Impôts, qui implique un taux de 28%, et le régime forfaitaire de Taxe au Tonnage, mis en place en janvier 2003, selon l'Article 209-0 B Du Code Général des Impôts.

Les sociétés françaises optant pour ce régime, voient leurs bénéfices taxables provenant de l'activité d'affrètement de leurs navires éligibles, taxés sur une base prenant en compte un forfait journalier progressif en fonction de la jauge nette des navires, en lieu et place du système de droit commun.

Les sociétés éligibles à ce dispositif doivent être commercialement et stratégiquement dirigées en France. Cette option vaut engagement irrévocable sur une période de 10 ans.

- A Singapour, les activités du Groupe sont essentiellement l'exploitation maritime des navires de gaz, et les bénéfices issus de ces activités d'affrètement de navires éligibles sont exonérés selon le « Section 13S of the Singapore Income Tax Act », mis en place dès le 1^{er} janvier 2013 et à des dates ultérieures pour certaines filiales comme mentionné dans la lettre d'approbation du « Maritime Port Authority of Singapore (MPA) » datée du 1^{er} août 2013 accordant à certaines

entités du groupe le « status of the maritime Sector Incentive – Maritime Leasing (“MSI-ML”) (Ship) award », pour une période de 5 ans, période échue en décembre 2017, à condition que le groupe réponde aux exigences du MSI-ML (Ship) award. Le groupe bénéficie d’une taxation sur ses bénéfices des activités non éligibles au taux en vigueur à Singapour de 17%.

M) Conversion des monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et présentation des comptes

Les éléments des comptes de chacune des entités du groupe sont exprimés dans la monnaie de l’environnement économique principal dans lequel opère l’entité (la monnaie fonctionnelle). Les états financiers du groupe sont présentés en Euros (“EUR” ou “€”), ce qui correspond à la devise fonctionnelle et de présentation de la société mère.

Conversions des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle des filiales étrangères est généralement leur monnaie locale. Les opérations effectuées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle (“devise étrangère”) sont enregistrées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la transaction, à l’exception des groupes GREENSHIP BULK TRUST, GREENSHIP GAS TRUST et JACCAR Holdings qui utilisent les taux ci-dessous mentionnés.

Les gains et pertes de change liés au règlement de transactions en monnaies étrangères et à la conversion des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont comptabilisés à la date de clôture de l’exercice au compte de résultat, en pertes ou en produits.

Taux utilisés durant 2020, EUR/ USD :

- 1er trimestre 2020 : 1.1234
- 2e trimestre 2020 : 1.0956
- 3e trimestre 2020 : 1.1198
- 4e trimestre 2020 : 1.1708
- Taux de clôture 2020 : 1,2271.

La conversion des comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l’euro est effectuée par l’application de la méthode du cours de clôture :

- Les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- L'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les opérations des sociétés du groupe libellées en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées au taux de change prévalant à la date des transactions. A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au taux de change à la date de clôture de l'exercice.

Tous les écarts de change sont enregistrés au compte de résultat à l'exception, par exemple des emprunts en devises étrangères d'une entité, qui couvre le risque de change résultant de ses investissements nets. Ces écarts sont directement comptabilisés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement, et à ce moment-là, les écarts seront pris en compte de résultat.

Le goodwill est libellé dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises, et, converti au taux de clôture par la société mère consolidant.

N) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires, des dépôts à court terme, ainsi que des valeurs mobilières de placement. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur.

Les dividendes perçus de ces titres sont comptabilisés au compte de résultat "Revenus nets de participations", dès lors que la distribution de dividendes est annoncée lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

O) Actifs financiers non-courants

A chaque date de clôture, le groupe détermine s'il existe une indication objective et à long terme de dépréciation pour un actif financier. Si tel est le cas, la perte totale, incluant la part antérieurement comptabilisée en fonds propres, est portée au compte de résultat sous la rubrique "Autres intérêts et charges financières".

Les "autres actifs financiers non-courants" consistent essentiellement en des prêts à long terme et autres créances. Ils sont évalués à leur valeur nominale, diminuée des cumuls de provisions pour pertes de valeur.

Une provision pour perte de valeur est effectuée lorsqu'il existe une indication objective de difficultés de recouvrement intégral du montant prêté dans les conditions de

transactions initialement agréées. Toute provision de perte de valeur sera comptabilisée en résultat.

Voir Note 14.3 – "Prêts et autres actifs financiers"

P) Dettes financières non-courantes

Les "Dettes financières non-courantes" sont constituées principalement des emprunts à long-terme.

Ces emprunts sont évalués à leur valeur nominale.

Q) instruments dérivés et de couverture

Le groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de réduire ses risques liés à ses activités opérationnelles, spécialement :

- l'achat des soutes pour l'exécution des contrats d'affrètement,
- contrats d'option sur les devises étrangères, des swaps de taux d'intérêts, couvertures contre le risque de variation de change et de taux d'intérêts.

Ces instruments financiers sont évalués à la valeur de marché afin de déterminer leur juste valeur à la clôture de chaque période comptable.

La valeur de marché comptabilisée dans les comptes consolidés est le calcul basé sur le comportement attendu des marchés, et pourrait évoluer à la hausse ou la baisse en fonction de la volatilité de ces marchés.

Les instruments dérivés sont enregistrés comme des actifs lorsque leur juste valeur est positive et comme un passif lorsque leur juste valeur devient négative.

Pour les besoins comptables, les instruments financiers sont classés soit en :

- Couverture de juste valeur lorsqu'elle couvre l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (sauf risque de change) ; ou,
- Couverture de flux de trésorerie, lorsqu'elle couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie imputable à un risque particulier associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction dont la probabilité de réalisation est élevée, ou risque de change ou un engagement ferme.

La part effective de l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement au compte de résultat.

R) Actifs financiers courants

Autres créances

Elles sont évaluées à leur valeur nominal, diminuée du cumul des provisions pour perte de valeur.

Une provision pour perte de valeur est effectuée lorsqu'il existe une indication objective de difficultés de recouvrement intégral du montant prêté dans les conditions de transactions initialement agréées. Toute provision de perte de valeur sera comptabilisée en résultat.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur, à la date de clôture, et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

S) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont revues à la date de chaque clôture de reporting et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Si une sortie de ressources représentative d'avantages économiques n'est pas vraisemblable ou ne peut être déterminée pour éteindre l'obligation, celle-ci est extournée.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est matériel, des provisions seront actualisées au moyen d'un taux avant impôts reflétant, le cas échéant, les risques inhérents au passif.

Si les provisions sont réintégrées, l'augmentation des provisions due à l'écoulement du temps est enregistrée en tant que charges d'intérêts.

T) Indemnités de départ à la retraite

Le groupe participe à des régimes de retraite à prestations déterminées dans chaque pays, selon les règles qui leur sont propres, où les sociétés du groupe emploient du personnel. Le coût des régimes à prestations définies et autres avantages de couverture médicale postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de mortalité, ...

Les cotisations payées en vertu du régime de prestations déterminées (le groupe n'ayant pas d'autres obligations que le paiement des cotisations) sont comptabilisées en charges.

Les obligations des sociétés du groupe pour les indemnités de retraite légales ou contractuelles sont évaluées à la clôture de la période suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées des salaires lors du départ en retraite. Les paramètres pris en compte sont les suivants :

- Hypothèse de l'âge légal de départ en retraite
- Taux d'augmentation des salaires,
- Taux de mortalité,
- Probabilité de présence dans le groupe lors du départ à la retraite, dans chaque pays et un taux d'actualisation reflétant la performance des investissements à long-terme.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des provisions de retraites sont les suivantes :

SAPMER : taux d'actualisation 0,77 %, (2019 : 0.77 %)

JACCAR Holdings : taux d'actualisation 1,81 %, (2019 : 2.04%)

Ci-dessous un schéma récapitulatif des différentes hypothèses :

| Engagements envers le Personnel | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|---|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation | 1,81% | 2,04% | 2,29% |
| Taux d'inflation | 0,70% | 1% | 2% |
| Augmentation des salaires | Prise en compte d'un taux moyen d'augmentation des salaires en fonction de la politique salariale menée au sein de chaque filiale | | |
| Turn over | Taux déterminé au niveau de chaque filiale | | |

U) Passifs éventuels

Les passifs éventuels correspondent à :

- (a) des obligations potentielles résultant d'évènements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
- (b) des obligations actuelles résultant d'évènements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées :
 - (i) car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou,
 - (ii) ou que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'évènements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non survenance d'un ou plusieurs évènements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle total du groupe.

Les passifs et actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les comptes du groupe, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui correspondent aux obligations actuelles et dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable.

La préparation des états financiers implique de la direction le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent le chiffre d'affaires, actifs et dettes ainsi que la communication financière des passifs éventuels à la clôture de chaque période de Reporting. L'incertitude sur ces hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné dans les périodes ultérieures.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS implique le recours à des estimations, des hypothèses et des appréciations qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations s'appuient sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les hypothèses et appréciations retenues ainsi que les circonstances existantes à la date d'établissement des comptes

pouvant se révéler différentes de la réalité, les résultats futurs réalisés pourraient différer des estimations retenues.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque de modification des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs sont présentées ci-après.

(a) Test de dépréciation des navires

Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable d'un actif ou l'unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable, valeur qui se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession).

Le calcul de la juste valeur nette des frais de cession est basé sur des données de certaines transactions de ventes sur des actifs similaires à des conditions de concurrence normale ou à des prix de marché observables diminués des coûts marginaux pour la sortie de l'actif.

La valeur d'utilité est basée sur un modèle de calcul de l'actualisation de flux de trésorerie futurs, cash-flow model. Les flux de trésorerie ont été établis à partir du budget de trésorerie sur la durée d'utilisation restante des navires et n'incluent pas les activités en restructuration pour lesquelles le groupe n'est pas engagé ou des investissements qui renforceraient la performance des actifs de l'unité génératrice de trésorerie évaluée. La détermination du montant recouvrable est plus sensible au taux d'actualisation utilisé pour le calcul de flux de trésorerie futurs ainsi que les estimations de rentrées de fonds et le taux de croissance appliqué à des fins d'extrapolation.

Ce faisant, les navires du groupe sont substituables entre eux et les navires formant un portefeuille de navires dans les différents segments d'activités du groupe, les Gaziers/ les vraquiers et les navires de pêche (en 2018 : y compris les bateaux de l'Offshore). De plus, un "pool" composé d'officiers et de marins a été mis en place et est utilisé dans toute la flotte. Le groupe a sa propre stratégie de composition d'équipage qui varie en fonction des navires.

Les navires ne seront dépréciés que si le montant total recouvrable des navires est inférieur à leur valeur nette comptable.

La valeur nette comptable des navires du groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 196,869M€ (2019 : 771,387M€). Les navires de la flotte du Gaz sont tous classés en Droit d'utilisation pour un montant net de 585,144M€.

(b) Test de dépréciation des Goodwills

Le groupe évalue, au moins une fois par an, s'il est nécessaire de déprécier les goodwills, en pratiquant des tests de perte de valeur. Ces tests requièrent une estimation de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les

goodwills sont affectés. La valeur recouvrable se définit comme le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur (nette des frais de cession).

La perte de valeur des goodwills est déterminée par l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque UGT (unité génératrice de trésorerie). Lorsque la valeur de l'UGT est inférieure à la valeur nette comptable du goodwill, une dépréciation est constatée. Les dépréciations relatives aux goodwills ne peuvent pas faire l'objet de reprises.

Les principales hypothèses retenues dans la détermination du montant recouvrable, ainsi qu'une analyse de sensibilité, sont exposées et justifiées en Note 7.

La valeur nette comptable des goodwills du groupe au 31 décembre 2020 s'élève à 0M€ (2019: 0M€), suite à l'impairment passé en 2019 sur la valeur du Goodwill chez Bourbon Corp (67M€).

(c) Test de dépréciation des Prêts et créances

Le groupe apprécie à chaque période de clôture si un prêt ou une créance doit être déprécié. Le groupe prend en compte des facteurs tels que la probabilité d'insolvabilité ou des difficultés financières du débiteur ou des défauts et des retards de paiement significatifs.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et créances comptabilisés, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

La valeur nette comptable des prêts et créances du groupe à la clôture de l'exercice est exposée en Notes 14 et 16 des comptes consolidés.

(d) Taxes

Il existe de multiples incertitudes quant à l'interprétation des règles fiscales qui peuvent s'avérer très complexes, des changements de lois fiscales, des montants et des prévisions de bénéfices futurs imposables.

Le groupe comptabilise des provisions basées sur des estimations raisonnables et sur les possibles conséquences de contrôles fiscaux réalisés dans chaque pays où se trouve implantée l'activité de la filiale. Les montants des provisions varient en fonction de nombreux éléments, tels que l'expérience de contrôles antérieurs, une interprétation des textes de lois fiscales peut différer entre les autorités fiscales et la direction fiscale du groupe.

Les divergences en découlant peuvent générer une grande variété de questions en fonction des conditions en vigueur dans chaque lieu de résidence fiscale de chaque société du groupe.

(e) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'un évènement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les potentiels litiges résultant des demurrages, shortage cargo, dommages aux coques des navires et attentes durant les voyages sont sujets à une « legal arbitration » dont la conclusion n'est prévue qu'au bout de 5 ans.

La justification est par ailleurs fournie en Note 20.

En application des règles et procédures comptables du groupe, le groupe a pris les décisions suivantes dont les effets les plus significatifs reconnus dans les comptes consolidés sont :

(2) Consolidation d'entités structurées

A la date de chaque clôture, le groupe a consolidé certaines entités structurées, exerçant un contrôle sur les activités menées, et dans l'hypothèse de racheter dans le futur, les parts de ces entités, en vertu des accords établis.

Se référer à la note Note 4.2 pour de plus amples détails.

1.3. Faits Significatifs de la Période

JACCAR HOLDINGS

Au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, la Société a poursuivi son activité consistant en la gestion de ses participations ainsi que l'administration, le contrôle et le management de ses filiales.

A la suite de la mise en redressement judiciaire de sa fille BOURBON Corporation, Jaccar Holdings s'est retrouvé de fait en rupture de « covenants », et, a sollicité l'ouverture d'une procédure de sauvegarde

En date du 28 Octobre 2019, le Tribunal de Commerce de Marseille a ouvert une procédure de sauvegarde en application des dispositions des articles L.620-1 et suivants du Code de Commerce, à l'égard de la SAS Jaccar Holdings.

Celui-ci a été reconduit au 28 juillet 2021 pour finaliser les négociations en cours.

Le 6 juin 2020, Jaccar a fait une proposition de plan aux principaux créanciers obligataires, le G82, qui a été refusé par ceux-ci.

Le 12 août 2020, Jaccar, sans nouvelles du G82, a de nouveau proposé un deuxième Plan prenant en considération les premiers impacts du COVID 19.

Le 15 octobre 2020, Yann Dever d'Ondra, a été nommé conseiller financier du G82 pour préparer une contreproposition, présentée à Jaccar le 16 novembre 2020.

Les Mark-up sur la contreproposition du G82 a été renvoyée par Jaccar aux bondholders et à leurs conseils le 1er décembre 2020.

BOURBON

Après de longues négociations et discussions avec ses principaux partenaires financiers, le tribunal de commerce de Marseille a ouvert en date du 7 août 2019 deux procédures de redressement judiciaire envers les sociétés Bourbon Corporation et Bourbon Maritime.

Après études des offres de reprise, le tribunal de commerce de Marseille, par jugement en date du 23 décembre 2019 a retenu le projet présenté par la Société Phocéenne de Participations immatriculée au RCS de Marseille prévoyant le seul rachat de la société Bourbon Maritime pour 1€.

La reprise de cette société a pour prise d'effet le 6 janvier 2020. La société Bourbon Corporation a quant à elle fait l'objet d'une conversion de redressement judiciaire en liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal de Commerce de Marseille en date du 29 avril 2020, selon les articles L.640-1 à L.644-6 du Code de commerce, et Jaccar n'a plus de contrôle sur la société.

Dans ce contexte, Bourbon Corporation a été sortie du périmètre pour les comptes arrêtés au 31/12/2020.

SAPMER

Selon les attentes du groupe, le plan d'amélioration de l'organisation thonière initié en 2019 à commencer à porter ses fruits et a donc été poursuivi en 2020.

Les conséquences de l'épidémie de Covid-19 ont eu des conséquences importantes sur les comptes clos au 31 décembre 2020 :

Le secteur de la pêche et de l'exportation de produits de la mer figure parmi les secteurs les plus touchés par les effets de la pandémie de Covid-19.

Les marchés principaux de la légine, de la langouste et du thon valorisé ont été ralentis par les confinements et l'arrêt presque total et mondial des secteurs de la restauration

et de l'hôtellerie. Par ailleurs, les relèves d'équipage ont été très complexes à organiser conduisant à la perte de très nombreux jours de pêche notamment.

En Mars 2020, Sapmer a bénéficié d'un prêt de 5 M€, garanti par Jaccar Holdings et autorisé par le Tribunal de Commerce de Marseille, (celui-ci a été intégralement remboursé en septembre 2020) ainsi que deux emprunts PGE pour un montant cumulé de 15M€.

MORTIMER

La restructuration engagée en 2019, combinée à l'exercice des options d'achats des SNC ainsi que la cession de la flotte des LEG (8 navires) entre mai et septembre 2020 ont permis le remboursement total des emprunts adossés à ces navires.

1.4 Continuité d'exploitation

Conformément à la norme IAS 1.25, lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation.

Le Groupe a subi une perte après impôts de EUR 27,0millions (2019 : EUR 299,9 millions) pour l'exercice clos au 31 Décembre 2020 et à cette même date, les dettes courantes du Groupe excédaient les actifs courants de EUR 1 047,8M (2019 : EUR 99M).

JACCAR Holdings

Suite à des discussions qui ont duré de nombreux mois entre JACCAR Holdings et ses créanciers obligataires, JACCAR Holdings a en définitive choisi de soumettre un plan de sauvegarde qui prévoit en substance la cession de l'ensemble de ses actifs sur une période maximale de quatre ans.

Les deux obligations émises en EUR et en USD pour un montant total de 977,3M€ au 31 décembre 2020 seront traitées comme suit :

- des obligations « Réinstallées » l'une en EUR et l'autre en USD pour un montant équivalent de 300M€,
- un instrument super subordonné (DSOR) réparti en deux tranches USD et EUR, assorti d'une option d'achat de EUR 1 (un euro) au bénéfice de Jaccar Holdings, de ses actionnaires ou l'un quelconque d'entre eux.

La totalité du produit net de cession de tous les actifs sera affecté au remboursement de la dette obligataire, le surplus de dette résiduelle étant alors abandonné.

Le plan prévoit que sa mise en œuvre sera réalisée sous la responsabilité d'un nouveau Président de JACCAR Holdings nommé en remplacement de Monsieur Jacques de Chateaufieux, Monsieur Philippe Soulié. Monsieur Jacques de Chateaufieux devra également démissionner de tous ses mandats dans les sociétés détenues directement ou indirectement par JACCAR Holdings.

Jaccar prévoit une trésorerie positive pour les douze mois à venir à compter de la date d'autorisation des présents états financiers.

La majorité des revenus attendus sont garantis par le remboursement des comptes courants avec sa fille Mortimer, et ou des distributions de ses filles seychelloises et vietnamiennes.

La société est sortie de sa procédure de sauvegarde le 28 juillet 2021, par le dépôt d'un Plan de sauvegarde, validé par l'assemblée générale des Bondholders le 12 juillet 2021 à plus de 81,35% des votes.

Ce plan a été homologué par le Tribunal de Commerce de Marseille le 11 août 2021 et la documentation juridique s'y rapportant devra être signée lors de l'assemblée des obligataires convoqués pour le 29 novembre 2021.

Il convient de préciser que l'ensemble de la documentation est déjà agréée par l'ensemble des avocats des Obligataires du G82 (essentiellement des institutions financières) qui représentent à eux seuls plus de 80% des créanciers. Ce vote ne devrait pas poser d'obstacles particuliers.

Compte tenu de l'issue de la procédure de sauvegarde, les comptes de Jaccar Holdings au 31 décembre 2020 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Mortimer

Le Groupe prévoit de dégager des flux de trésorerie positifs pendant au moins douze mois à compter de la date d'arrêté des présents états financiers.

La majorité des revenus futurs attendus du fret sont garantis par des contrats de 5 à 15 ans qui expireront principalement en 2025 et 2032 et qui garantiront chaque année un flux de trésorerie positif pour les navires.

Seuls les navires GPL sont exposés au marché spot jusqu'à la fin des contrats de location de bateaux nus en décembre 2024, cependant, la plupart des navires GPL sont fixés sur des contrats d'affrètement à temps à court terme. L'augmentation attendue de la demande de nouveaux transporteurs de GPL de petite et moyenne taille, sur la base d'un programme limité de construction de nouveaux navires similaires, devrait encore assurer un flux de trésorerie neutre ou positif pour cette catégorie de navires.

Malgré la pandémie de coronavirus, le deuxième VLEC a été livré avec succès par le chantier en août 2020. Immédiatement après sa sortie du chantier, le navire a été livré en affrètement à temps.

Sapmer

Le groupe fait face depuis février 2020 à un fort ralentissement de son activité du fait de la propagation de l'épidémie du coronavirus.

La covid-19 a entraîné un ralentissement de la demande sur le marché de la légine et une pression à la baisse des prix.

Un thonier est resté bloqué au chantier naval pendant deux mois en raison du confinement, et les relèves des marins français ont dû être réalisées à la Réunion (impossibles aux Seychelles) ce qui a entraîné la perte de nombreux jours de pêche. Néanmoins l'activité thonière ne s'est jamais arrêtée.

Le groupe a tout de même réussi à sécuriser des financements, pour un montant de 15M€, qui permettent la continuité d'exploitation de l'entreprise, et aborde 2021 avec les moyens de tirer parti d'une reprise qui s'annonce.

NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2020

| | Pays | 31/12/2020 Actual | | 31/12/2019 Actual | |
|--|------------|----------------------|---------------|----------------------|---------------|
| | | % of control | % of interest | % of control | % of interest |
| Consolidées par intégration globale : | | | | | |
| - JACCAR Holdings – société mère | France | | | | |
| - SAPMER Investissement | France | 94,39% | 94,39% | 94,39% | 94,39% |
| - SAPMER Holdings Pte Ltd | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - JACCAR INVEST. MANAGER (JIM) | Maurice | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - MAX CHINA/Cathaya | Hong Kong | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - JACCAR CAPITAL FUND(JCF) | Maurice | 92,38% | 92,38% | 92,38% | 92,38% |
| - VIETNAM CENTURY FUND (VCF) | Maurice | 100,00% | 86,35% | 100,00% | 86,35% |
| - BLAKE MARITIME Ltd | Hong Kong | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - MAYFLY SHIPPING Ltd | Hong Kong | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - MAYPOLE SHIPPING Ltd | Hong Kong | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - JACCAR SHANGAI | Chine | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - MORTIMER et ses filiales: | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| .GREENSHIP HOLDINGS Ltd | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| .GREENSHIP GAS TRUST (GGT) (via Greenship Holdings) | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| √ EVERGAS (via GGT) | Danemark | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| √ GREENSHIP Gas Lux (GG LX) (via GGT) | Luxemburg | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| √ GREENSHIP GAS SAS (via GG LX) | France | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| .GREENSHIP BULK TRUST (GBT) (via Greenship Holdings) | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 50,14% |
| √ SETAF (via Mortimer) | France | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| .GREENSHIP OFFSHORE MANAGER (via Greenship Holdings) | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| -et ses quatre sociétés GREENSHIP MANAGER (Holdings, Gas, Bulk &Fishing) | Singapour | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| .JHW Engineering & contracting | Hong Kong | 100,00% | 80,00% | 100,00% | 80,00% |
| - BOURBON | France | NC | NC | 43,75% | 52,56% |
| - BOURBON BENLUC (BBL) | Vietnam | 99,80% | 99,80% | 99,80% | 99,80% |
| - VN Infrastructure (VNI) | Vietnam | 99,64% | 99,64% | 99,64% | 99,64% |
| - VIET- Au | Vietnam | 80,37% | 80,13% | 80,37% | 80,13% |
| - OCEAN SAFE HOLDING | Mauritius | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - UTHL Holdings Limited | Honk Kong | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| - AGREX | Vietnam | 64,87% | 64,87% | 64,87% | 64,87% |
| - JACCAR OIL Ltd | Luxemburg | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Consolidées par mise en équivalence: | | | | | |
| - SINOPACIFIC Shipbuilding | Chine | 24,25% | 24,25% | 24,25% | 24,25% |
| - CENTRAL COMMON COLD STORE | Seychelles | 39,30% | 39,22% | 39,30% | 39,22% |
| - DONGNAM (via BBL) | Vietnam | 30,18% | 30,18% | 30,18% | 30,18% |
| - EPD SINGAPORE MANUFACTURER Ltd | Singapour | 50,00% | 50,00% | 50,00% | 50,00% |
| - ILE DU PORT HANDLING Services Ltd (IPHS) | Seychelles | 40,00% | 40,00% | 40,00% | 40,00% |

2.2. CHANGEMENT DE PERIMETRE

Le périmètre de consolidation a évolué de la manière suivante au cours de l'exercice 2020 :

- Suite à la mise en redressement judiciaire de Bourbon Corporation, et le contrôle des opérations de liquidation par les liquidateurs judiciaires, Bourbon Corporation est sortie du périmètre du Groupe Jaccar au 1^{er} Janvier 2020.
- La société Central Common Cold Store détenue par le Groupe à hauteur de 39.30% depuis l'augmentation de capital réalisée fin 2018, est consolidée selon la méthode de Mise en Equivalence.
- La société AGREX, consolidée jusque fin 2019 selon la méthode de Mise en Equivalence, est désormais consolidée en Intégration Globale, le Groupe détenant près de 65%.

NOTE 3 – MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES**Chiffre d'affaires**

| En milliers d'euros | 31 Dec 2020 | 31/12/2019 |
|--------------------------------------|----------------|----------------|
| Revenu de l'exploitation des navires | 114 529 | 107 032 |
| Revenu de l'exploitation de la Pêche | 135 469 | 166 686 |
| Autres prestations de services | 546 | 3 277 |
| Total Chiffre d'affaires | 250 511 | 276 995 |

Le chiffre d'Affaires des Activités de Transports & services maritimes est essentiellement dû aux filiales de MORTIMER et de SAPMER.

Ci-dessous les principaux contributeurs au Chiffre d'affaires des activités de transports et services maritimes sont les suivants :

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

- MORTIMER : 110,3M€ (2019: 107M€)
- SAPMER : 112,7M€ (2019: 167M€)

Les charges externes de l'activité de Transports et services maritimes sont essentiellement dues aux filiales de MORTIMER.

Les autres produits d'exploitation sont détaillés ci-après.

Autres produits d'exploitation

| En milliers d'euros | 31 Dec 2020 | 31/12/2019 |
|---|--------------|---------------|
| Production stockée | 3 025 | 7 625 |
| Production immobilisée | 35 | - |
| Subventions d'exploitation | 272 | - |
| Autres produits d'exploitation | 4 787 | 13 237 |
| Part. résultat /opérat. commun bénéfice | 498 | - |
| Transferts de charges d'exploitation | 1 178 | - |
| Autres produits d'exploitation | 9 795 | 20 862 |

Les variations de production stockée ainsi que les subventions d'exploitation proviennent essentiellement des filiales de Sapmer Investissements.

NOTE 4 – CHARGES ET CONSOMMATION DE BIENS, MARCHANDISES et MATIERES PREMIERES ET AUTRES CHARGES EXTERNES ET D'EXPLOITATION

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Achat de biens | (405) | (2 311) |
| Variation de stock nette | (405) | (2 311) |
| Achat et consommation de marchandises et matières premières | (44 284) | (56 368) |
| Achats consommés de l'activité de pêche | (31 515) | (50 201) |
| Achats consommés de l'activité d'exploitation de bateaux | (894) | (2 967) |
| Autres | (11 875) | (3 200) |
| Achats et consommation de biens, marchandises et matières premières | (44 688) | (58 679) |
| Charges externes | (79 649) | (81 422) |
| Charges externes de l'activité de pêche | (39 394) | (39 339) |
| Charges externes de l'activité d'exploitation de bateaux | (34 728) | (39 243) |
| Autres | (5 527) | (2 841) |
| Charges externes | (79 649) | (81 422) |
| Autres charges d'exploitation | (3 636) | (26 267) |
| Autres charges de l'activité de pêche | (2 478) | (9 659) |
| Autres charges de l'activité d'exploitation de bateaux | (988) | 12 965 |
| Autres | (7 735) | (29 573) |
| Autres charges d'exploitation | (11 201) | (26 267) |

NOTE 5 – PRODUITS NET DE PARTICIPATION

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | 2019 |
|---|-------------|-----------|
| PRODUITS | | |
| Dividendes | 8 | 36 |
| Produits de participations | 8 | 36 |
| Coûts liés aux cessions d'immobilisations financières | - | 10 |
| Produits nets de participations | 8 | 47 |

NOTE 6 – INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES LIES A L'ENDETTEMENT FINANCIER

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | 2019 |
|--|-----------------|-----------------|
| Intérêts sur emprunts des société Holdings | (62 794) | (66 533) |
| Intérêts sur emprunts des sociétés intégrées globalement | (1 874) | (11 577) |
| Intérêts sur emprunts – Locations | (27 528) | - |
| Total | (92 215) | (78 109) |

(*) Sociétés Holdings: Jaccar Holdings, Sapmer Investissements, Sapmer Holding, Jaccar Holdings Shanghai.

Les charges d'intérêts sur emprunts location concernent essentiellement Mortimer et ses filiales de l'activité Gas.

NOTE 7 – AUTRES PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIERES

Analyse du résultat financier

| En milliers d'euros | 31 Dec 2020 | 31/12/2019 |
|--|----------------|-----------------|
| Produits financiers | 50 236 | 7 617 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 31 | 145 |
| Reprises sur provisions, transfert de charges | 228 | - |
| Différences positives de change | 48 836 | 7 452 |
| Revenus des équivalents de trésorerie | 1 141 | 20 |
| Charges financières | (5 868) | (27 674) |
| Dotations financières | (164) | - |
| Variation de la Juste Valeur des actifs financiers | | (16 934) |
| Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées | (5 254) | (10 740) |
| Autres Charges financières | (450) | (0) |
| Total Autres produits et charges financières | 44 368 | (20 057) |

(*) Les différences de change proviennent essentiellement de Jaccar Holdings et des filiales de Mortimer et Sapmer.

NOTE 8 – QUOTE PART DANS LES RESULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIEES

| En milliers d'euros | 31 Dec 2020 | 31/12/2019 |
|---------------------------|-------------|--------------|
| MER DES MASCAREIGNES | (87) | 84 |
| DONG NAM | 37 | 50 |
| IPHS | 1 576 | 1 223 |
| EPD Manufacturer | (17) | (51) |
| AGREX | - | 2 072 |
| Central Common Cold Store | (1 094) | - |
| Total | 415 | 3 378 |

NOTE 9 – IMPOSITION

VENTILATION PAR NATURE DES IMPOTS DIFFERES

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | 31/12/2019 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Impôt différés actifs | 672 | 866 |
| Différences temporaires | (38) | 70 |
| Retraitements de consolidation | (4) | 796 |
| Retraitements liés aux amortissements | - | - |
| Autres retraitements | (152) | - |
| Impôt différés passifs | 17 548 | 14 862 |
| Retraitements de consolidation | 1 032 | 6 647 |
| Retraitements liés aux amortissements | - | 4 889 |
| Autres différences temporaires | 1 654 | 3 326 |
| Impact de l'activité cédée | - | - |
| Imposition différée nette | (16 876) | (13 996) |

PREUVE D'IMPOTS

Les principaux composants de la charge d'impôt sur les bénéfices au 31 décembre 2020 sont :

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | 31/12/2019 |
|--|-------------|------------|
| Impôts sur les bénéfices, exercice courant | (2 217) | (130) |
| Impôts sur les bénéfices, ajustements antérieurs | - | - |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | |
|--|----------------|--------------|
| Impôts sur les bénéfices, opérations courantes | (2 217) | (130) |
| Impôts sur les bénéfices, activités destinées à la vente | - | - |
| Impôt sur les bénéfices comptabilisé | (2 217) | (130) |

Ci-dessous tableau récapitulatif des différents taux d'impôts sur les bénéfices appliqués sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2020 :

| Pays | Taux |
|------------|--------|
| France | 28.00% |
| China | 20.00% |
| Vietnam | 25.00% |
| Singapour | 17.00% |
| Luxembourg | 28.80% |
| Mauritius | 15.00% |
| Hong Kong | 16.50% |

| (en milliers d'euros) | 31/12/2020 |
|--|--------------|
| Résultat consolidé avant impôt, quote-part dans le résultat des sociétés associées, résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession | (24 820) |
| Impôt sur les sociétés en vigueur à France | 28% |
| Impôt sur les sociétés théorique | 6 939 |
| Impôt sur les sociétés comptabilisé | (2 217) |
| Différence entre l'impôt sur les sociétés comptabilisé et l'impôt sur les sociétés théorique | 9 156 |

Les résultats de l'activité transports maritimes générés par la flotte de l'activité Gaz au travers des filiales EVERGAS et GREENSHIP GAS sont exonérés d'impôts sur les bénéfices à Singapour.

En France, tout comme au Danemark, les résultats issus des activités de transports maritimes, sur base d'option, sont soumis à la Taxe au tonnage, système basé sur un forfait journalier calculé à partir de la jauge nette des navires éligibles, ces montants correspondent à la ligne « Produits exonérés ».

Au 31 décembre 2020, JACCAR HOLDINGS est une société française dont les résultats sont taxables en France. La société a rempli toutes ses obligations fiscales et bénéficie des accords fiscaux conclus entre la France avec le Grand-Duché du Luxembourg, la Chine, Hong Kong, le Vietnam, Singapour et l'île Maurice pour éviter une double taxation des résultats.

NOTE 10 – RESULTAT PAR ACTION

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | 31 Dec 2020 | 2019 |
|---|-------------------|-------------------|
| Résultat net (en milliers d'euros) | | |
| Consolidé part du groupe | (23 245) | (184 691) |
| Nombre d'action (en nombre) | 17 345 417 | 17 345 417 |
| Résultat net par action (en euros) | | |
| Consolidé part du groupe | (1,34) | (10,65) |

NOTE 11 – ECARTS d'ACQUISITION (GOODWILL)

| (en milliers d'euros) | Brut | Amortissements et provisions | Net |
|----------------------------|----------------|---------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2018 | 105 814 | (28 119) | 77 695 |
| Acquisitions/dotations | | (58 505) | (58 505) |
| Cessions/reprises | (3 719) | 3 719 | - |
| Perte de valeur | | | |
| Variation de périmètre | (19 161) | | (19 161) |
| Variations de change | 71 | (100) | (29) |
| Au 31 décembre 2019 | 83 005 | (83 005) | - |
| Acquisitions/dotations | | | |
| Cessions/reprises | | | |
| Variation de périmètre | -83 005 | 83 005 | - |
| Variations de change | | | |
| Au 31 décembre 2020 | - | - | - |

Suite à la restructuration du Groupe Bourbon, et la reprise par les créanciers de Bourbon Maritime, les valeurs de Goodwill ont été intégralement provisionnées en 2019. La variation sur l'exercice est à mettre en lien avec la déconsolidation de cette société sur 2020.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| (en milliers d'euros) | Brut | Amortissements et provisions | Net |
|----------------------------|---------------|---------------------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2018 | 53 601 | (38 603) | 14 998 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | | |
|----------------------------|--------------|----------------|--------------|
| Acquisitions/dotations | 1 233 | (3 008) | (1 775) |
| Cessions/reprises | (5) | 5 | - |
| Reclassements | (113) | 35 | (78) |
| Variation de périmètre | (44 704) | 32 883 | (11 821) |
| Variation de change | 52 | (5) | 46 |
| Au 31 décembre 2019 | 7 454 | (5 328) | 2 125 |
| Acquisitions/dotations | 14 | (124) | (110) |
| Cessions/reprises | (958) | | (958) |
| Reclassements | (2 331) | 2 350 | 19 |
| Variation de périmètre | | | - |
| Variation de change | (70) | 26 | (44) |
| Au 31 décembre 2020 | 4 167 | (3 093) | 1 074 |

NOTE 13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| (en milliers d'euros) | Brut | Amortissements et provisions | Net |
|--|------------------|---------------------------------|------------------|
| Au 31 décembre 2018 | 4 742 168 | (2 264 527) | 2 477 641 |
| Acquisitions/dotations | 157 284 | (53 449) | 103 835 |
| Changement de périmètre de consolidation | (3 633 138) | 1 981 844 | (1 651 294) |
| Reclassements | 53 989 | 1 002 | 54 991 |
| Cessions/reprises | (310 160) | 133 245 | (176 915) |
| Variation de change | 17 404 | (3 346) | 14 058 |
| Au 31 décembre 2019 | 1 027 547 | (205 231) | 822 315 |
| Acquisitions/dotations | 91 898 | (46 308) | 45 590 |
| Changement de périmètre de consolidation | (9 605) | 28 | (9 576) |
| Reclassements | (3 377) | 1 150 | (2 227) |
| Cessions/reprises | (4 372) | 4 284 | (88) |
| Variation de change | (75 915) | 11 895 | (64 020) |
| Au 31 décembre 2020 | 1 038 972 | (238 844) | 800 128 |

L'augmentation des immobilisations corporelles concerne principalement la livraison du deuxième navire VLEC, JS INEOS DOLPHIN, en août 2020 et les investissements Capex de maintenance des navires de la flotte de MORTIMER.

Les actifs, principalement des navires classés selon la norme IFRS 16 « Droits d'Utilisation » représente un montant de EUR 687,6Millions.

NOTE 14 – ACTIFS FINANCIERS NON COURANT

14.1. TITRES DE PARTICIPATIONS MIS EN EQUIVALENCE

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | 31 déc 19 |
|---|---------------|---------------|
| - La société CCCS | 3 103 | - |
| - La société Sinopacific Shipbuilding | - | 804 |
| - La société Jiangsu Watts Offshore & Engineering (*) | 13 149 | 13 303 |
| - La société Agrex (**) | - | 14 896 |
| - La société IPHS | 247 | 3 827 |
| - La société Dong Nam | (49) | 1 063 |
| - La société EPD Singapore Manufacturing | 657 | (7 648) |
| - La société Mer des Mascareignes | 1 112 | 1 420 |
| Total | 18 219 | 27 366 |

*) Mortimer : Au 31 décembre 2020, les titres mis en équivalence comprennent essentiellement les participations détenues dans les coentreprises.

***) AGREX : Au 31 décembre 2019, les titres étaient consolidés en mise en équivalence, et depuis le 1^{er} janvier 2020, la société a été reclassée en Intégration globale.

14.2. INVESTISSEMENTS FINANCIERS AYANT LE CARACTERE D'IMMOBILISATIONS

| (en milliers d'euros) | Pays | 31 Dec 2020 | | 31 déc 2019 | |
|---|-----------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| | | Coût | Juste Valeur | Coût | Juste valeur |
| a. TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (TIAP) | | | | | |
| - Cathaya Capital | Hong Kong | 415 | 415 | 453 | 453 |
| - MyLan | Vietnam | - | - | 678 | 678 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | | | | |
|--|---------|------------|------------|--------------|--------------|
| - MyLan Optomaterials & processes | Vietnam | 334 | 334 | 303 | 302 |
| - Autres | | - | - | | |
| Total titres de l'Activité de Portefeuille (TIAP) | | 749 | 749 | 1 434 | 1 434 |

Depuis 2014, la variation de la provision pour perte de valeur sur les titres de CATHAYA détenus par MAX CHINA est régulièrement comptabilisée par le compte pertes et profits (voir note 7).

Le fonds Cathaya détenu par Max China a été liquidée en novembre 2021 ; le produit net définitif encaissé représente 0,4M\$.

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | | | 31 déc 2019 | | |
|--|------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
| | Valeur comptable | Dépréciation | Juste valeur | Valeur comptable | Dépréciation | Juste valeur |
| b. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES | | | | | | |
| - La société Qidong Evergreen Technolgy Services | 2 565 | (2 565) | - | 2 565 | 0 | 2 565 |
| - La société EPD Singapore Manufacturing | 263 | (263) | - | 263 | (263) | 0 |
| - La société Crown Irene | - | - | - | - | - | - |
| - La société Bourbon Corp | 712 406 | (712 406) | - | N/A | N/A | N/A |
| -Autres | 1 817 | (90) | 1 727 | | | |
| Total participations non consolidées | 717 051 | (715 324) | 1 727 | 2 829 | (263) | 2 565 |
| Total titres ayant le caractère d'immobilisations financières | | | 2 476 | | | 3 999 |

(*) Sociétés dans lesquelles JACCAR Holdings contrôle plus de 20%.

14.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | | | 31 déc 2019 |
|------------------------------------|--------------|-----------|--------------|--------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur nette |
| Prêts et intérêt - EPD | - | - | - | - |
| Prêts et intérêt - Bourbon Ben Luc | 394 | - | 394 | 147 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | | | |
|---------------------------------|---------------|----------------|---------------|---------------|
| Crown Irene - prêts et intérêts | 1 049 | (1 049) | - | - |
| Prêts et intérêt - IPHS | - | - | - | - |
| Autres créances financières | 23 292 | - | 23 292 | 17 763 |
| Total | 24 735 | (1 049) | 23 686 | 17 910 |

NOTE 15 – STOCKS

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | | | 31 déc 2019 | | |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Matières premières | 13 200 | (176) | 13 024 | 11 696 | (2 981) | 8 715 |
| Stock produits finis et intermédiaires | 16 184 | (1 622) | 14 562 | 13 159 | | 13 159 |
| Total | 29 384 | (1 798) | 27 586 | 24 855 | (2 981) | 21 874 |

Les stocks sont composés essentiellement :

Pour Sapmer : par son activité de pêche, et

Pour Mortimer, et, ses filiales par les soutes à bord des navires et pièces détachées pour ces mêmes navires dans son activité Gaz.

Pour les Autres activités : l'activité de commerce de produits alimentaires au Vietnam.

Détail ci- après :

| | Valeur Brute | 31-déc-20 Provisions | Net | 31-déc-19 Net |
|--------------------------------|---------------|-------------------------|---------------|------------------|
| Pêche - Sapmer | 22 622 | (1 755) | 20 867 | 18 168 |
| Transports Maritime - Mortimer | 2 869 | | 2 869 | 3 213 |
| Autres Activités | 3 893 | (43) | 3 850 | 493 |
| TOTAL | 29 384 | (1 798) | 27 586 | 21 874 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

NOTE 16 – CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES (A MOINS D'UN AN)

| (en milliers d'euros) | 31 Dec 2020 | | | 31 déc 2019 | | |
|---|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Créances clients | 35 403 | (7 820) | 27 583 | 46 841 | (7 928) | 38 913 |
| Total créances clients | 35 403 | (7 928) | 27 583 | 46 841 | (7 928) | 38 913 |
| Prêts et intérêt - Crown Irene | - | - | - | 1 049 | (1 049) | - |
| Impôt courant actif et autres créances fiscales | - | - | - | - | - | - |
| Créances sur cession d'immobilisation | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes à recevoir | - | - | - | - | - | - |
| Autres créances | 14 266 | (1 359) | 12 907 | 11 310 | (1 359) | 9 951 |
| Total autres créances | 14 266 | (1 359) | 12 907 | 12 359 | (2 408) | 9 951 |

Les créances et autres créances d'exploitation, les créances d'impôts ainsi que les autres débiteurs sont essentiellement liés à Mortimer et Sapmer.

Les créances d'exploitation consolidées chez Mortimer et ses filiales s'élèvent à 4,5M€ (2019 : € 4,8M€), chez Sapmer et ses filiales, elles s'élèvent à € 3,6M€ desquelles €0,1million ont été provisionnées.

NOTE 17 – VALEURS MOBILIERES, AVOIRS EN BANQUES

| (en k-Euros) | 31 Dec 2020 | 31 Dec 2019 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement | 1 312 | 1 278 |
| Banques , Caisses | 24 274 | 28 273 |
| Total | 25 585 | 29 551 |

NOTE 18 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

| (en k-euros) | 31 Dec 2020 | 31 Dec 2019 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Charges constatées d'avance | 5 739 | 9 259 |
| Total | 5 739 | 9 259 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

Les charges constatées d'avance proviennent essentiellement des coûts d'affrètement à temps des navires de l'activité maritime de Mortimer.

NOTE 19 – CAPITAL SOCIAL

| | 31 Dec 2020 | | 31 Dec 2019 | |
|-------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| | N° de titres | Capital (en k-euros) | N° de titres | Capital (en k-euros) |
| Au 1er Janvier | 17 345 417 | 173 454 | 17 345 417 | 173 454 |
| Augmentation de capital | - | - | - | - |
| Au 31 décembre | 17 345 417 | 173 454 | 17 345 417 | 173 454 |

L'assemblée Générale Extraordinaire tenue le 7 Décembre 2012, a décidé de la création de nouvelles actions de catégorie A et de nouvelles actions rachetables de catégorie B, prévu dans les Articles des statuts modifiés de la Société, qui déterminent les termes et conditions du rachat des propres titres de catégorie B par la Société. Les 16 000 000 actions émises ont été converties en 16 000 000 de titres de catégorie A.

Le 7 Décembre 2012, le Capital social autorisé a été renouvelé et s'élevait à EUR 1 000 000 000, - composé de 100 000 000 actions de catégorie A ou catégories B d'une valeur nominale de EUR 10, - chacune.

Le 12 Décembre 2012, le capital social souscrit et versé s'est élevé à EUR 13 454 170 à travers l'émission de 1 345 417 actions rachetables de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10, - chacune et un montant de EUR 39°555°259.80 a été porté au compte « Primes d'émission ».

Depuis lors, le capital social souscrit et verse est mentionné pour un montant d'EUR 173 454 170, - composé par 16 000 000 de titres de catégorie A et de 1 345 417 titres de catégorie B pour une valeur nominale de EUR 10, - chacune.

NOTE 20 – PROVISIONS

| (en k-euros) | 31 Dec 2020 | 31 Dec 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Provisions pour obligations de retraite | 1 855 | 1 814 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | |
|--|--------------|--------------|
| Provisions pour maintenance des Navires (Drydock) | - | - |
| Risques , litiges | 144 | 2 799 |
| Autres provisions | - | - |
| Total | 1 999 | 4 613 |

Les provisions pour risques et litiges résultent de litiges faisant l'objet d'arbitrages ou de procédures juridiques.

Il s'agit essentiellement des litiges sur des contreparties de surestaries (demurrage), de manque de cargaisons (shortage cargoes), endommagement de la coque et délais à la livraison/ re-délivraison des navires.

Les provisions sont analysées à la fin de chaque période de consolidation et ajustées pour refléter au mieux le montant de manière fiable. Si la probabilité qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques n'est plus nécessaire, le montant de la provision sera repris.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôts qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

NOTE 21 – DETTES ENVERS des ETS de CREDIT & AUTRES EMPRUNTS

21.1 EMPRUNTS OBLIGATAIRES, PRETS CONVERTIBLE ET NON-CONVERTIBLE DETTE FINANCIERE AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| (en milliers d'euros) | Devise | Taux | A moins d'un an | Entre un et cinq ans | à plus de cinq ans | Total |
|--|--------|-------------|------------------|----------------------|--------------------|------------------|
| Au 31 décembre 2020 | | | 1 074 918 | 226 111 | 265 466 | 1 566 495 |
| Emprunts obligataires (incl intérêts courus) | | | 980 562 | - | - | 980 563 |
| • JACCAR HOLDINGS | EUR | Fixe | 468 950 | - | - | 468 950 |
| JACCAR HOLDINGS | EUR | Fixe | 3 297 | - | - | 3 297 |
| JACCAR HOLDINGS | USD | Fixe | 508 316 | - | - | 508 316 |
| Autres emprunts obligataires (incl intérêts courus) | | | 632 | 16 650 | 13 258 | 30 540 |
| • SAPMER INVESTISSEMENT | USD | Fixe | - | - | - | - |
| • SAPMER INVESTISSEMENT | USD | Fixe | 632 | 16 650 | 13 258 | 30 540 |
| Dettes Locatives | | | 33 877 | 167 876 | 237 831 | 439 584 |
| • MORTIMER | USD | Variable | 33 877 | 167 876 | 237 831 | 439 584 |
| Dettes envers les établissements de crédit (incl intérêts courus) | | | 59 847 | 41 585 | 14 377 | 115 809 |
| • MORTIMER | USD | Variable | 2 228 | - | - | 2 228 |
| • JACCAR HOLDINGS | EUR | Var et Fixe | - | - | - | - |
| • SAPMER INVESTMENT | EUR | Variable | 54 898 | 41 212 | 14 377 | 110 487 |
| • AGREX | VND | Variable | 2 550 | 229 | - | 2 779 |
| • VN INFRASTRUCTURE | VND | Variable | - | 144 | - | 144 |
| • BOURBON BON LUC | VND | Variable | 171 | - | - | 171 |
| Au 31 décembre 2019 | | | 55 767 | 1 177 045 | 318 813 | 1 551 625 |
| Emprunts obligataires (incl intérêts courus) | | | - | 970 961 | - | 970 961 |
| • JACCAR HOLDINGS | EUR | Fixe | - | 446 109 | - | 446 109 |
| JACCAR HOLDINGS | EUR | Fixe | - | 3 277 | - | 3 277 |
| JACCAR HOLDINGS | USD | Fixe | - | 521 575 | - | 521 575 |
| Autres emprunts obligataires (incl intérêts courus) | | | - | 17 975 | 14 453 | 32 428 |
| • SAPMER INVESTISSEMENT | USD | Fixe | - | - | - | - |
| • SAPMER INVESTISSEMENT | USD | Fixe | - | 17 975 | 14 453 | 32 428 |
| Dettes envers les établissements de crédit (incl intérêts courus) | | | 55 767 | 188 109 | 304 360 | 548 236 |
| • MORTIMER | USD | Variable | 27 463 | 132 157 | 280 034 | 439 654 |
| • JACCAR HOLDINGS | EUR | Var et Fixe | - | - | - | - |
| • SAPMER INVESTMENT | EUR | Variable | 18 186 | 55 952 | 24 326 | 98 464 |
| • CCCS | USD | Variable | - | - | - | - |
| • BOURBON BON LUC | VND | Variable | 491 | - | - | 491 |

Obligations Convertibles

Les obligations émises en deux tranches en septembre 2017 suite au à la signature des T&Cs, et dont l'échéance était prévue pour le 30 juin 2021, reportable au 30 juin 2022 sous certaines conditions font l'objet d'une analyse approfondie dans le paragraphe

relatif aux événements post clôture suite à l'accord des créanciers sur le Plan de Sauvegarde proposé par la société.

Emprunts par Segments d'Activité

MORTIMER et ses filiales

Mortimer détient des participations dans de nombreuses entités incluant Greenship Gas Trust (100%), un Trust enregistré au Business Trusts de Singapour.

En 2017, JACCAR Holdings, la société mère, a remboursé l'obligation émise par Mortimer aux porteurs par l'émission de nouvelles obligations.

Suite au remboursement par JACCAR Holdings, toutes les obligations existantes ont été annulées conformément aux termes et conditions des nouvelles obligations émises. A la suite de l'annulation de ses obligations, Mortimer a comptabilisé un emprunt, équivalent au montant du remboursement des obligations. Cet emprunt est remboursable le 30 juin 2023.

Greenship Gas Trust

Un Accord (les "Accords") avec les créanciers existant dans lequel tous les bris de covenants (Defaults) à la date effective du "Framework Agreement" ont été annulés, et une dette représentant les échéances non payées pour loyers de crédit-bail capital selon les accords existants de financement par crédit-Bail, pour un montant total de US\$ 24.7 millions a été différée, au 31 Décembre 2016 et au-delà de 2017, à 2019.

L'ensemble des emprunts liés à l'accord cadre « Framework Agreement » ont été intégralement remboursés, le dernier avec la vente du LEG en septembre 2019, ce qui a permis au groupe de mettre un terme à ce contrat, à l'exception de ce qui suit.

Les seuls créanciers encore présents de l'accord cadre du FWA sont les propriétaires des navires LPG « tigers », pour lesquels le groupe a des contrats d'affrètement coque nue.

En parallèle de la sortie du FWA, en supplément du remboursement total des loyers différés, le groupe a payé d'avance 12M\$ de loyers aux créanciers.

En conséquence, les loyers futurs ont été réduits jusqu'au terme des contrats en décembre 2024.

Au 31 Décembre 2020, le Groupe a satisfait toutes ses obligations de covenants, et les emprunts sont classés en long terme pour la part supérieure à 1 an.

Emprunt USD BOCOM à 4.35%

Le prêt a été tiré par les filiales ad-hoc (l'« emprunteur ») dans le cadre d'une structure de crédit-bail.

Les trois navires ont été loués aux sociétés suivantes :

- Evergas Shipholding 18 A/S,
- Evergas Shipholding 19 A/S et
- Evergas Shipholding 20 A/S,

(«l'affrèteur») dans le cadre d'affrètements coque nue prenant effet à la livraison. Le prêt d'Evergas Shipholding A/S 18 est remboursable en 41 versements trimestriels consécutifs, les 20 premiers étant à 1,17%, les 20 suivants à 1,58% et le dernier versement («balloon») à 45,05% du montant du prêt.

Les prêts d'Evergas Shipholding 19 et 20 A/S sont remboursables en 41 versements trimestriels consécutifs, les 20 premiers étant à 1,31%, les 20 versements suivants à 1,71% avec un dernier versement (« balloon ») à 39,63% du montant du prêt.

Ce prêt est garanti par Greenship Gas Manager Pte Ltd, trustee-manager de Greenship Gas Trust, qui en garantit 100%, et par Greenship Holdings Manager Pte Ltd, trustee-manager de Greenship Holdings Trust, qui garantit ce prêt au prorata de sa participation dans sa filiale Greenship Gas Trust.

Aucun engagement financier n'est requis de la part de ces deux garants.

Emprunt USD IRR à 6,87%, 6,36%, et 7,58% par an.

Certaines filiales du Groupe Mortimer (« les emprunteurs ») ont bénéficié de prêts auprès des prêteurs dans le cadre de contrats de crédit-bail avec option de rachat (sale & leaseback).

Le management a évalué le contrat de crédit-bail et rachat pour déterminer si le transfert des actifs sous-jacents (navires LNG) satisfait aux exigences de la norme IFRS 15, à savoir être considéré comme une vente. Il a conclu que la transaction était en substance une transaction « financière », par conséquent, le Groupe continue de comptabiliser les navires sous-jacents comme des actifs et a comptabilisé un passif financier égal au produit du transfert en application de la norme IFRS9.

Les prêts sont remboursables en 120 (6,87%), 133 (6,36%), 84 (7,58%) versements mensuels consécutifs, après dépôt d'une caution garantissant ces prêts.

Ces prêts sont garantis à 100% par Greenship Gas Manager en sa qualité de trustee-manager de Greenship Gas Trust. Aucun engagement financier n'est requis de la part des emprunteurs et du garant.

Emprunt USD IRR à 6,90% par an

L'affrètement des 6 navires LPG est garanti par Jaccar Holdings (garantissant 100% de ce prêt) et Greenship Gas Manager Pte Ltd en sa qualité de trustee-manager de Greenship Gas Trust, qui garantit 100% du prêt.

Conformément à l'accord « Omnibus Amendment Agreement n°2 » signé le 7 octobre 2019, les engagements financiers suivants sont exigés :

- 1) Greenship Gas Manager Pte Ltd, en sa qualité de trustee-manager de Greenship Gas Trust (le garant), doit maintenir à tout moment pendant la période d'engagement sa position financière, de telle sorte que :
 -) un ratio maximum de la dette nette par rapport au total de l'actif inférieur à 95% ;
 -) un montant minimum de capitaux propres de 120 000 000 USD ; et

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

-) un minimum de trésorerie de :

- a) jusqu'au 31 décembre 2021 : 3 000 000 USD
- b) jusqu'au 31 décembre 2022 : 4 000 000 USD
- c) jusqu'au 31 décembre 2023 : 5 000 000 USD
- d) jusqu'au 31 décembre 2024 : 6 000 000 USD

Au 31 décembre 2020, les engagements financiers ci-dessus sont respectés.

Passifs liés à la location de bureaux

Ils concernent les paiements des locations de bureaux, capitalisés au passif conformément à l'adoption de la norme IFRS16 à compter du 1^{er} janvier 2019.

| En milliers d'euros | Moins 1 an | Entre 1 & 5 ans | Plus de 5 ans | TOTAL |
|---|---------------|-----------------|----------------|----------------|
| Au 31 décembre 2020 | | | | |
| SCB- Emprunt LPG, taux IRR 6,90% | 5 386 | 19 852 | - | 25 238 |
| AVIC- Emprunts LNG, taux IRR 6,87% | 3 685 | 19 871 | 50 951 | 74 507 |
| SPDB- Emprunts LNG, taux IRR 6,36% | 5 674 | 26 683 | 65 194 | 97 551 |
| BOCOM- Emprunts LNG, Libor + 4,36% | 8 197 | 60 757 | 46 650 | 115 603 |
| CSIC- Emprunt VLEC, Libor + 3,80% | 7 467 | 27 777 | 30 116 | 65 360 |
| Huarong- Emprunt VLEC, taux IRR 7,58% | 3 135 | 12 520 | 44 921 | 60 577 |
| Autres emprunts | 2 228 | - | - | 2 228 |
| Office lease liability | 334 | 414 | - | 748 |
| TOTAL emprunts (hors intérêts courus) | 36 106 | 167 875 | 237 831 | 441 812 |
| Intérêts courus | 157 | | | 157 |
| TOTAL emprunts | 36 262 | 167 875 | 237 831 | 441 970 |

SAPMER et ses filiales

La société et ses filiales ont contracté en 2012 un emprunt de 17M€ puis de 13M€ avec les covenants suivants :

- Le ratio Dette nette consolidée sur les capitaux propres consolidés doit être inférieur à 1,5 ;
- Le ratio Dette nette consolidée sur l'EBITDA consolidé doit être inférieur à 3.

Le non-respect d'un ou de ces deux ratios n'entraîne pas d'exigibilité anticipée pour le premier emprunt, mais peut entraîner une « mise en défaut » de la société pour le contrat du deuxième Emprunt. En 2020, le ratio Dette Nette sur EBITDA n'a pas été respecté, et le 11 mai 2021 une dérogation au non-respect du ratio a été obtenue.

Cet accord, matérialisé post 31 décembre 2020, la dette concernée de 8,6M€ a été déclassée en emprunt courant conformément à la norme IAS 1.

Les deux emprunts contractés en 2013 de 20,4MUSD chacun ainsi que les deux autres contractés en 2015 pour 9 ,5MUSD chaque, ont avec les covenants suivants définis :

- Le ratio Dette nette consolidée sur les capitaux propres consolidés de Sapmer Accounting Group doit être inférieur à 2,
- Le ratio Dette nette consolidée sur les capitaux propres consolidés de Sapmer Indian Ocean Group doit être inférieur à 1,5 et ou,
- Le ratio de service de la dette de Sapmer Indian Ocean Group doit être supérieur à 1,5.

Au 31 décembre 2020, les ratios 1 et 3 n'ont pas été respectés. Une dérogation au non-respect des ratios a été obtenue. Cet accord ayant été reçu post 31 décembre 2020, la dette concernée de 29,6M€ a été déclassée en emprunt courant conformément à la norme IAS 1.

Pour faire face aux effets de la crise sanitaire COVID-19, le Groupe a obtenu des moratoires sur les emprunts existants ainsi que le tirage de nouveaux emprunts :

- Auprès de la BPI, un prêt de 10M€ « Prêt Atout »,
- Auprès du Crédit Agricole, un prêt garanti par l'Etat (PGE) de 5M€,
- Auprès de Mauritius Commercial Bank, un prêt de 3M€.

EMPRUNTS SAPMER

| En milliers d'euros | Moins 1 an | Entre 1 & 5 ans | Plus de 5 ans | TOTAL |
|---|---------------|--------------------|------------------|----------------|
| Au 31 décembre 2020 | | | | |
| Obligations perpétuelles | | 16 650 | 13 257 | 29 908 |
| Emprunts bancaires | 51 349 | 40 863 | 14 377 | 105 716 |
| Autres emprunts | 269 | 349 | | 1 491 |
| Découvert bancaires | 3 280 | 0 | 0 | 3 280 |
| TOTAL emprunts (hors intérêts courus) | 54 898 | 57 862 | 27 634 | 140 394 |
| Intérêts courus | 632 | | | 632 |
| TOTAL emprunts | 55 530 | 57 862 | 27 634 | 141 027 |
| Au 31 décembre 2019 | | | | |
| Obligations perpétuelles | 7 380 | | 14 105 | 21 485 |
| Emprunts bancaires | 14 465 | 45 925 | 44 826 | 105 216 |
| Autres emprunts | 3 002 | 288 | | 3 290 |
| Découvert bancaires | 2 540 | | | 2 540 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|----------------|
| TOTAL emprunts (hors intérêts courus) | 27 387 | 46 213 | 58 931 | 132 530 |
| Intérêts courus | 483 | | | 483 |
| TOTAL emprunts | 27 870 | 46 213 | 58 931 | 133 013 |

21.2 AUTRES DETTES

| (en milliers d'euros) | Devise | Taux | A moins d'un an | Entre un et cinq ans | Total |
|----------------------------|--------|------|-----------------|----------------------|---------------|
| Au 31 décembre 2020 | | | 33 917 | 28 973 | 62 890 |
| • MORTIMER | USD | Fixe | 587 | 12 548 | 13 135 |
| • SAPMER HOLDING (*) | USD | N/A | - | - | - |
| • BLAKE MARITIME | EUR | Fixe | - | 8 738 | 8 738 |
| • SAPMER INVEST | EUR | Fixe | - | 7 687 | 7 687 |
| • UTHL | USD | Fixe | - | - | - |
| • OCEAN SAFE | USD | Fixe | - | - | - |
| • BOURBON BEN LUC | USD | Free | 153 | - | 153 |
| • MAX china | USD | N/A | 29 398 | - | 29 398 |
| • Autres | USD | N/A | 3 779 | - | 3 779 |
| Au 31 décembre 2019 | | | 71 558 | 2 005 | 73 564 |
| • MORTIMER | USD | Fixe | 18 307 | 2 005 | 20 313 |
| • SAPMER HOLDING (*) | USD | N/A | (1) | | (1) |
| • BLAKE MARITIME | EUR | Fixe | 8 702 | | 8 702 |
| • SAPMER INVEST | EUR | Fixe | 7 396 | | 7 396 |
| • UTHL | USD | Fixe | 8 | | 8 |
| • OCEAN SAFE | USD | Fixe | 55 | | 55 |
| • BOURBON BEN LUC | USD | Free | 263 | | 263 |
| • BOURBON | Div. | N/A | 601 | | 601 |
| • Autres | USD | N/A | 36 227 | | 36 227 |

NOTE 22 – RESULTAT DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

MORTIMER

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

Suite aux décisions de cession de la flotte des seize navires du VRAC (Greenship Bulk Trust) ainsi que celle relative à la flotte des huit navires du Gas, ces deux segments d'activité ont été classés activité destinée à être cédée.

En conséquence, les actifs nets et les passifs nets du groupe MORTIMER sont présentés dans les comptes financiers de MORTIMER à la rubrique "Actifs financiers destinés à la vente" et "Passifs directement associés à des actifs destinés à la vente", et le résultat de ces groupes est présenté séparément dans le compte de résultat comme "résultat net des activités abandonnées".

Le processus de liquidation de l'activité du Bulk est prévu de s'achever fin Décembre 2021. Une première étape a été réalisée en 2019 avec la liquidation de Setaf Luxembourg, dont l'absorption par Greenship Bulk Trust a entraîné la transmission des actifs détenus par celle-ci, notamment les titres de Setaf Sas.

Détail des comptes financiers (IFRS 5) - KEur

| | Group 2020 | Group 2019 |
|---|---------------|---------------|
| Actif : | | |
| Clients et autres créances courantes | - | 665 |
| Trésorerie | 46 | 1 769 |
| Actifs destinés à la vente | 46 | 2 434 |
| Passif : | | |
| Fournisseurs et autres dettes courantes | 69 | 689 |
| Provisions | - | 1 456 |
| Passif associés à des actifs destinés à la vente | 69 | 2 145 |
| Actif Net directement associé à un groupe destiné à la vente | (23) | 289 |

Détail du Compte de résultat (IFRS 5) – Eur

Le détail du compte de résultat du groupe MORTIMER au 31 Décembre est le suivant :

Résultat des activités abandonnées

| En milliers d'euros | 31/12/2020 | 31/12/2019 |
|---------------------|------------|------------|
| Chiffres d'Affaires | 2 309 | 26 314 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | |
|--|------------|----------------|
| Coûts des Ventes et autres dépenses | (1 411) | (32 588) |
| Perte des activités abandonnées avant impôts | 898 | (6 275) |
| Impôts | 7 | (1) |
| Total actifs destinés à être cédés | 906 | -6 275 |

BOURBON

Détail des comptes financiers (IFRS 5) – Meur

| | 2020 | 2019 |
|---|----------|------------------|
| Actif : | | |
| Immobilisations | | 2 215 434 |
| Stocks | | 36 474 |
| Clients et autres créances | | 328 926 |
| Trésorerie | | 212 101 |
| Actifs destinés à la vente | - | 2 789 935 |
| Passif : | | |
| Capitaux propres | | (178 377) |
| Fournisseurs et autres dettes courantes | | 272 698 |
| Provisions | | 155 251 |
| Dettes bancaires | | 2 540 363 |
| | - | 2 789 935 |
| Actif Net directement associé à un groupe destiné à la vente | - | - |

Détail du Compte de résultat (IFRS 5) –Meur

Le détail du compte de résultat du groupe Bourbon au 31 Décembre est le suivant :

| | 2020 | 2019 |
|--------------------|------|---------|
| Chiffre d’Affaires | | 658 069 |

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

| | | |
|--|----------|-----------------|
| Coûts des Ventes et autres dépenses | | - 840 322 |
| Perte avant impôts des activités abandonnées | - | - 183 975 |
| Impôt sur les bénéfices | | 1 722 |
| Perte résultant des activités abandonnées | - | -182 253 |

NOTE 23 – DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

| (en k-euros) | 31 Dec 2020 | 31 Dec 2019 |
|--------------|---------------|---------------|
| Fournisseurs | 32 692 | 38 759 |
| Total | 32 692 | 38 759 |

Les fournisseurs et comptes rattachés sont essentiellement dus aux activités de transports maritimes.

NOTE 24 – DETTES FISCALES ET SOCIALES

| (in k-euros) | 31 Dec 2020 | 31 Dec 2019 |
|-----------------|---------------|---------------|
| Dettes fiscales | 9 667 | 1 477 |
| Dettes sociales | 973 | 10 379 |
| Total | 10 639 | 11 856 |

NOTE 25 – OBJECTIFS & POLITIQUE DE RISQUES

La gestion des risques de marché dépend des directeurs et est supervisée et contrôlée par le Board des directeurs, en particulier pour tout nouvel investissement.

25.1. Objectifs et Politique de gestion de risques financiers

Les risques de marché regroupent l'exposition du groupe aux risques de taux, risques de change, risques sur les approvisionnements et usage d'instruments financiers.

La politique du groupe consiste à gérer et minimiser les potentiels effets adverses pouvant impacter les performances financières du groupe.

La direction suit régulièrement son exposition et met en place des procédures pour gérer ces risques dont le détail en est le suivant :

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de crédit correspond au risque de pertes qui pourrait provenir des positions ouvertes d'instruments financiers si une contrepartie devait faire défaut sur ses obligations contractuelles.

La valeur nette comptable des créances ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie représente le risque maximum d'exposition du groupe au risque de crédit.

Exposition aux risques de crédit

La politique du groupe est d'accorder des conditions de crédit à, une clientèle solvable et digne de confiance. Ces débiteurs font l'objet d'une surveillance permanente afin de faire en sorte que les risques de non recouvrement soient minimisés. Par conséquent, le groupe ne s'attend pas à subir d'importantes pertes sur les dettes des débiteurs.

Pour les autres actifs financiers, le groupe tente de minimiser les risques de crédit en négociant uniquement avec des contreparties présentant une qualité de crédit élevée.

La performance de chaque investissement est régulièrement surveillée. JACCAR Holdings, qui systématiquement siège au Board des directeurs ou Conseil d'Administration de chaque société dans laquelle elle investit, veille que ces sociétés cibles développent et créent de la valeur pour leur actionnaire. Cela permet à JACCAR Holdings d'avoir les meilleures perspectives pour le développement de chaque investissement et prendre les décisions appropriées.

En ce qui concerne Sinopacific Shipbuilding, CCCS, Hiep Phuoc, Dong Nam et IPHS, toutes consolidées selon la méthode de mise en équivalence, ("participations associées"), JACCAR Holdings est exposée aux risques de résultat pour chacune de ses sociétés. Il en est de même pour Bourbon Ben Luc, VN Infrastructure, Sapmer, Sapmer Investissement, Mortimer, JACCAR Holdings (Shanghai) Ltd, Max China, Blake

Maritime, Mayfly Shipping, Maypole Shipping, JIM, JACCAR Capital Fund, Viet Au, Ocean Safe and Vietnam Century Fund, dans lesquelles JACCAR Holdings est majoritaire et consolidées par intégration globale.

Les titres classés comme "détenus destinés à la vente" (exception des participations non consolidées) sont évalués à leur juste valeur et peuvent être influencés par l'évolution des marchés ou environnement économique.

JACCAR Holdings n'a pas mis en place de politique de couverture pour gérer son portefeuille de participations.

- **Mortimer**

L'exposition principale du groupe est le risque dans l'éventualité où ses contreparties qui n'exécuteraient pas leurs obligations au 31 décembre 2020, pour chaque catégorie d'actif financiers, de perte de la valeur comptable figurant dans les comptes annuels consolidés.

Au 31 Décembre 2020, le groupe n'avait pas d'exposition significative dans les risques de crédit.

La trésorerie et équivalent de trésorerie sont placés auprès de d'institutions financières réputées. La direction estime que les institutions financières dans lesquelles le groupe place ses actifs ont bonne réputation et donc de ce fait le risque de crédit est jugé minime.

Actifs Financiers qui ne sont ni douteux ni dépréciés

Les clients et autres débiteurs qui ne sont ni douteux ni dépréciés sont des débiteurs solvables avec un excellent historique de paiement dans le groupe.

La politique du groupe est de vérifier la bonne santé financière de chacun de ses clients qui recherchent des crédits de paiements. De plus, le groupe surveille de près l'évolution de son encours clients.

- **SAPMER INVESTISSEMENTS**

Pour Sapmer Investissements, le principal risque du groupe est son exposition aux risques de crédit, risques de taux et liquidités et risques de marché. Le Board des directeurs revoie et approuve les procédures de la direction pour chacun de ces risques.

(a) Risques de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que le groupe éprouve des difficultés à respecter ses engagements du fait d'un faible niveau de trésorerie. L'exposition du groupe au risque de liquidité est due au décalage entre les échéances de ses actifs et celles de ses dettes. L'objectif du groupe et du Trust est de maintenir un juste équilibre entre continuité des financements et flexibilité grâce à l'utilisation des lignes de crédit.

JACCAR Holdings a négocié avec les principales grandes banques des lignes de crédit pour permettre le financement et le développement de son portefeuille d'actifs.

Au 31 Décembre 2020, les dettes financières totalisent € 1 566,5 millions, desquels € 55,0 millions sont à court terme. Les deux obligations de €398 millions et de USD498 million (note 21) ont été classés en long terme, l'échéance de ces dettes initialement de juin 2021, a été reportée, suite à l'adoption du Plan de sauvegarde, à échéance juin 2024.

La dette ventilée et détaillée de JACCAR Holdings et ses filiales est présentée dans la Note 21.

Pour SAPMER Investissements, le risque principal auquel le groupe est exposé sont les risques de crédit/contreparties, risques de liquidité et risques de marché. Le Board des directeurs a revu et approuvé les procédures présentées par la direction pour chacun de ces risques.

Le risque de variation des taux d'intérêts de marché auxquels sont exposés JACCAR Holdings, Blake Maritime et les filiales de Mortimer est lié à l'endettement financier à moyen et long terme à taux variable. JACCAR Holdings n'a pas mis en place d'instruments financiers pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange, à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à l'avance.

Ces swaps sont affectés à la couverture des emprunts.

(b) Risques de change

Les entités dans lesquelles JACCAR Holdings a investi sont implantées dans de nombreux pays et de ce fait certaines remontées de dividendes sont payées dans d'autres devises que l'EURO.

JACCAR Holdings détient des parts, titres dans la devise du pays, USD, RMB et VND et n'a pas souhaité couvrir ce risque de change sur ces actifs en monnaie étrangère.

Les principaux risques de change provenant de l'exploitation sont relatifs à la facturation client ; en effet, le groupe facture une partie importante de ses prestations en dollars US.

Le groupe n'a pas mis en place de couverture de change, cependant, le groupe dispose d'une couverture de change naturelle grâce au paiement de charges en dollars US.

Le risque résiduel est partiellement couvert, à court terme, par la mise en place de ventes de dollar US à terme et/ou d'options de vente de devises.

JACCAR HOLDINGS SAS et filiales

COMPTES CONSOLIDES

Exercice du 01 Janvier au 31 Décembre 2020

Sur la partie non couverte, et de toute façon dans le temps, le secteur pêche et le secteur gaz avec Mortimer sont directement exposés aux risques de change, et plus particulièrement sur le dollar US.

NOTE 26 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

| (en milliers d'euros) | Banque | | 31 déc 2020 | 31 déc 2019 |
|---|-----------------------|------------------------------|---------------|---------------|
| Engagements donnés | | | | |
| Garanties sur emprunts corporates: | | | | |
| - Titres Bourbon | SG+BDL | Bondholders | - | - |
| - Titres Mortimer | SG | Bondholders | 223,3m shares | 223,3m shares |
| - Titres Sapmer SA | Credit Agricole de Re | Bondholders | 49,2m shares | 49,2m shares |
| - Titres Sinopacific | SG | Bondholders | 213,9m shares | 213,9m shares |
| - Titres Sapmer Investissements | | Bondholders | 3,3m shares | 3,3m shares |
| - Titres Greenship Bulk Manager | | Bondholders | 1 share | 1 share |
| - Titres Greenship Gas Manager | | Bondholders | 1 share | 1 share |
| - Titres Greenship Holdings | | Bondholders | 221,5m shares | 221,5m shares |
| - Titres Greenship Bulk Trust | | Bondholders | 93,3m shares | 93,3m shares |
| - Titres Greenship Gas Trust | | Bondholders | 221,5m shares | 221,5m shares |
| - Titres Greenship Gas | | Bondholders | 1 share | 1 share |
| - Titres Max China | | Bondholders | 0,0m shares | 0,0m shares |
| - Titres IPHS | | Bondholders | 1,4m shares | 1,4m shares |
| - Titres Bourbon Ben Luc | | Bondholders | 5,7m shares | 5,7m shares |
| - Titres Vn Infrastructure | | Bondholders | 5,5m shares | 5,5m shares |
| - Titres Sapmer SA | | Crédit Agricole | 1 940 | 1 907 |
| - Titres Sapmer Investissements | | Crédit Agricole | 0,4m shares | 0,4m shares |
| - Garantie sur défaut de paiement de Belle Rive, Belle Isle ou IOSMS | | Sapmer Holdings | 2 101 | 2 144 |
| Engagements d'une option PUT | | | | |
| Garanties sur emprunts pour shipping | | | | |
| - Garantie sur emprunts de Greenships Gas 1-6 | SCB | Jaccar Holdings | 25 238 | 36 030 |
| - Garantie sur emprunts de Evergas Shipholding 2-3 | | Greenship Gas Trust | 76 761 | 85 144 |
| - Garantie sur emprunts de Evergas & JS Intrepid s/ les LNGs | | Greenship Gas Trust | 100 370 | 112 454 |
| - Garantie sur emprunts de EverGas Shipholdings sur les LNGs 18/19/20 | SG+CEXIM+HSH | Greenship Holdings Trust | 117 214 | 134 351 |
| - Garantie sur emprunts de EverGas Shipholdings sur les LNGs 18/19/20 | | Greenship Gas Trust | 117 214 | 134 351 |
| - Garantie sur emprunts de Raphaëlle - VLEC 1 | | Mortimer | 128 151 | 69 582 |
| - Garantie sur emprunts de Raphaëlle - VLEC 1 | | JHW | 128 151 | 69 582 |
| Engagements d'achat de navires | | | | |
| - JHW | | Mortimer | N/A | 73 438 |
| Nantissement des actifs sur emprunts pour shipping | | | | |
| - Navires de Sapmer | | Sapmer | 101 384 | 110 161 |
| Liste des sociétés dont les titres sont sous garantie : | | | | |
| Evergas Shipholding 2 A/S | | ∫WIPEX-Bank GmbH Evergas A/S | 8 409 | 9 185 |
| Evergas Shipholding 3 A/S | | ∫WIPEX-Bank GmbH Evergas A/S | 7 001 | 7 648 |
| Evergas Shipholding 18/19/20 A/S | | ∫WIPEX-Bank GmbH Evergas A/S | 7 709 | 8 420 |
| Titres de Belle Rive Tuna Company et de Belle Isle Tuna Company | | IOST | - | - |
| Avals, cautions | | Sapmer | 75 | 75 |
| Engagements donnés liés aux obligations vis-à-vis de l'administration | | Greenship Gas | 570 | 623 |
| Cautionnements | | Sapmer Investissement | 2 200 | 1 433 |
| Cash collatéral donné en garantie | | Sapmer Investissement | 1 000 | 1 000 |
| Autres garanties données | | Bourbon | - | 0 |
| Autres engagements | | Sapmer Investissement | 6 582 | 5 380 |
| Autres engagements | | Evergas, JHW, Greenship | 115 | 37 |

NOTE 26 – ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

| (en milliers d'euros) | Banque | 31 déc 2020 | 31 déc 2019 |
|--|----------|-------------|-------------|
| Engagements reçus | | | |
| Lignes de crédit non tirées | Sapmer | 680 | 1 500 |
| <i>Garantie de remboursement sur les comptes des VLECs</i> | JHW | - | 24 479 |
| Engagements de location | Mortimer | - | - |

NOTE 27 – REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

| (en milliers d'euros) | 31 déc 2020 | 31 déc 2019 |
|---|-------------|-------------|
| Rémunération des membres du conseil d'administration de Jaccar Holdings | - | - |
| Rémunération des membres des organes de direction | 1 751 | 1 998 |

NOTE 28 – EFFECTIF (fin de Période)

| | 31 déc 2020 | 31/12/2019 |
|--------------|--------------|--------------|
| Cadre | 311 | 321 |
| Employés | 761 | 1 388 |
| Ouvriers | 701 | 465 |
| Total | 1 773 | 2 174 |

NOTE 29 – HONORAIRES DU PRINCIPAL AUDITEUR

| (en k-Euros) | 31 Dec 2020 | 31 Dec 2019 |
|----------------------------|-------------|-------------|
| CAC - Holding | 100 | 95 |
| CAC - Filiales consolidées | 295 | 261 |
| Total | 395 | 356 |

NOTE 30 – OPERATIONS ENTRE PARTIES LIEES

Avec CANA TERA (société mère de JACCAR Holdings)

En plus des informations détaillées dans les différentes notes de l'annexe aux comptes consolidés, les principales et significatives transactions agréées entre le groupe et les parties liées, ayant eu lieu durant l'exercice se ventilent comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31 déc 2020 | 31 déc 2019 |
|-------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <u>Bilan</u> | <u>26 481</u> | <u>23 803</u> |
| CANA TERA , Dettes comptes courants | 21 780 | 19 305 |
| CANA TERA , BOND (incl. IC) | 3 297 | 3 267 |
| CT , intérêts courus | 1 405 | 1 231 |
| <u>Compte de Résultat</u> | <u>1 296</u> | <u>1 469</u> |
| Frais de Management | 413 | 300 |
| Prestations conseils | (119) | - |
| Intérêts financiers, net | (1 001) | (1 169) |

NOTE 31– EVENEMENTS POST CLOTURE**JACCAR Holdings**

A la suite du placement des sociétés Bourbon Corporation et Bourbon Maritime en redressement judiciaire le 8 août 2019, la société Jaccar Holdings a été placée en date du 28 octobre 2019 en plan de sauvegarde par le Tribunal de Commerce de Marseille. L'échéance de la première période d'observation de 6 mois (avril 2020) a été repoussée à juillet compte tenu du contexte du COVID 19.

Le tribunal de commerce de Marseille a prolongé la période d'observation de six mois supplémentaires, jusqu'au 28 janvier 2021 puis jusqu'au 28 juillet 2021.

Le 17 février 2021, le tribunal de commerce de Marseille a autorisé la création de comités de crédit.

Suite à des discussions qui ont duré de nombreux mois entre JACCAR Holdings et ses créanciers obligataires, JACCAR Holdings a en définitive choisi de soumettre un plan de sauvegarde qui prévoit en substance la cession de l'ensemble de ses actifs sur une période maximale de quatre ans.

A la signature du Closing (au plus tard le 11 décembre 2021), l'encours au titre de la Dette Obligataire sera réorganisé comme suit :

- Réinstallation de la Dette Senior à hauteur de EUR 300M environ (les Obligations Réinstallées) à maturité au 30 juin 2024 (prorogeable, le cas échéant, dans les conditions évoquées ci-après) en deux tranches, l'une en USD et l'autre en EUR, amortissable en intégralité à la Date d'Echéance Finale et par anticipation à la date de perception du Produit Net de cession.
- pour le solde (soit environ EUR 700m réparti en deux tranches USD et EUR) par la souscription d'un nouvel instrument super subordonné afin d'alléger le poids de l'endettement (la Dette Subordonnée aux Obligations Réinstallées ou DSOR). La DSOR sera remboursable en numéraire de manière prioritaire conformément au plan de sauvegarde de Jaccar Holdings (le Plan de Sauvegarde) après complet remboursement des Créances Cana Tera et des Obligations Réinstallées. La DSOR sera assortie d'une option d'achat pour la somme de EUR 1 (un euro) au bénéfice de Jaccar Holdings (étant précisé que ses actionnaires (ou l'un quelconque d'entre eux) pourra, à la discrétion de Jaccar Holdings, se substituer à tout moment à Jaccar Holdings) et exerçable en cas d'Exécution du Plan.
-

La totalité du produit net de cession de tous les actifs sera affecté au remboursement de la dette obligataire, le surplus de dette résiduelle étant alors abandonné.

Le plan prévoit que sa mise en œuvre sera réalisée sous la responsabilité d'un nouveau président de JACCAR Holdings nommé en remplacement de Monsieur Jacques de Chateaufieux, Monsieur Philippe Soulié.

Monsieur Jacques de Chateaufieux devra également démissionner de tous ses mandats dans les sociétés détenues directement ou indirectement par JACCAR Holdings.

Ce plan de sauvegarde permet donc de préserver la stabilité des entreprises et de leur management, et d'éviter une liquidation judiciaire.

Ce plan, approuvé par les créanciers de JACCAR Holdings le 12 Juillet 2021, a été arrêté par le Tribunal de Commerce de Marseille en date du 11 août 2021.

Le 29 novembre 2021 se tiendra l'assemblée générale des Obligataires pour voter en faveur de la signature de la Documentation Juridique liée au Plan de Sauvegarde, vote devant obtenir plus de 66,2/3% de votes favorables.

La documentation est déjà agréée par l'ensemble des avocats des Obligataires du G82 (essentiellement des institutions financières) qui représentent à eux seuls plus de 80% des créanciers. Ce vote ne devrait pas poser d'obstacles particuliers.

Après la fin de l'exercice, le capital social de deux filiales a été augmenté par la conversion de dettes :

Le 10 mars 2021, 12 000 000 USD du montant total dû par la filiale Evergas A/S ont été convertis en 75 028 800 actions DKK.

Le 10 mars 2021, US\$ 35.000.000 du montant total dû par la filiale Raphaëlle Shipping 2 A/S a été converti en 218.834.000 actions DKK.

Le 30 juin 2021, Greenship Offshore Manager a été placé en liquidation à l'amiable et le liquidateur nommé à cette même date, après que la créance sur ICBC ait été encaissée.

Le plan de restructuration visant à déplacer Evergas Shipholding 18/19/20 d'un "niveau" afin d'être détenues directement par Greenship Gas Trust (GGT) comme les autres entités propriétaires de Greenship Gas Trust, est en cours.

Le 12 juillet 2021, le conseil d'administration de Greenship Holdings Trust a approuvé la vente des actions de Greenship Gas Trust à Mortimer en vue de simplifier et réorganiser le palier de division de la structure du gaz et de permettre la liquidation volontaire de Greenship Holdings Trust une fois la liquidation de Greenship Offshore terminée.

Mise à jour de COVID-19

Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'administration a estimé que les estimations comptables et les jugements importants n'ont pas été modifiés en raison de l'épidémie COVID-19.

Bourbon

Après études des offres de reprise, le Tribunal de Commerce de Marseille, par jugement en date du 23 décembre 2019 a retenu le projet présenté par la société Phocéenne de Participation immatriculée au RCS de Marseille prévoyant le seul rachat de la société Bourbon Maritime pour 1 €. La reprise de cette société a pour prise d'effet le 6 janvier 2020. La société Bourbon Corporation a quant à elle fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée en date du 29 avril 2020.

La société a été radiée de la cote fin juin 2020, et est sortie du périmètre de consolidation de Jaccar Holdings.

Sapmer

Le Groupe fait face depuis début février 2020 à un fort ralentissement de son activité du fait de la propagation de l'épidémie du coronavirus devenue pandémie qui a paralysé l'économie chinoise, puis les économies européenne et américaine, ainsi que celles de la Réunion, des Seychelles et de Maurice.

Nos partenaires bancaires ont renouvelé, en début d'année 2021, leur confiance à l'entreprise au travers de nouveaux prêts et moratoires sur le remboursement du capital des dettes sur 2021 et 2022.

En 2020, le ratio Dette Nette sur EBITDA n'a pas été respecté, et le 11 mai 2021 une dérogation au non-respect du ratio a été obtenue.

Des waivers ont été par ailleurs reçus suite aux bris de certains covenants. Leurs prises en compte ainsi que les moratoires obtenus donneraient lieu à la répartition suivante de la dette financière au 31 décembre 2020 :

| En milliers d'euros | Emprunts et dettes | |
|---|-----------------------|---------------------------|
| | financières- courants | financières- non courants |
| Avant prise en compte des waivers et moratoires obtenus | 55 527 | 85 500 |
| Après prise en compte des waivers et moratoires obtenus | 15 143 | 125 884 |

La réouverture des frontières conduit l'entreprise à ne plus avoir à effectuer les relèves d'équipage loin des zones de pêche. Moins de jours de pêche sont ainsi perdus, mais l'organisation logistique reste un défi quotidien. Aussi, le Groupe continue d'interpeller les autorités pour que les marins de pêche hauturière qui évoluent loin des côtes et loin de tout centre hospitalier puissent avoir accès prioritairement à la vaccination.

L'activité australe, quant à elle, fortement impactée par le confinement en Chine et au Japon en 2020, voit une reprise progressive de ses marchés en fin du premier trimestre 2021.

En date du 22 mars 2021, le Tribunal de Commerce de Marseille a homologué la procédure de conciliation en faveur de Sapmer SA, permettant ainsi de renforcer les perspectives de continuité d'exploitation de l'activité de pêche.

Le 3 novembre 2021, Sapmer a signé la vente de deux de ses navires seychellois à un Groupe de pêche espagnol, ce qui permettra un désendettement de 17M€ ainsi que la disparation d'un foyer de pertes important tant actuel que futur.

NOTE 32- AUTORISATION D'EMISSION DU RAPPORT FINANCIER

Les comptes consolidés pour l'exercice se clôturant le 31 Décembre 2020 sont autorisés et conformes avec la résolution du Président en date du 10 novembre 2021.